

Le secteur agricole

Table de matières

Le secteur agricole-----	2
Le secteur touristique-----	10
Le tourisme au Maroc et en Turquie-----	22
Les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication-----	34
Le secteur du BTP-----	44
Le financement de l'habitat-----	55
Le financement des infrastructures économiques-----	63
L'analyse sectorielle du budget du Plan de développement Economique et Social 2000-2004-----	69

Le secteur agricole revêt une importance primordiale pour l'économie nationale de par son poids dans le PIB (variant de 12 à 20%), son rôle au niveau social (le secteur emploie 44% de la population active occupée du pays et 80% de celle du monde rural, soit environ 3680000 personnes) et sa participation aux échanges extérieurs (à hauteur de 20% des exportations de biens).

Le potentiel de production est sous-exploité à cause d'une multitude de contraintes relatives notamment à la structure foncière, au manque de qualification du personnel et aux ressources financières relativement limitées. Ceci en plus des insuffisances concernant la gestion de la vulnérabilité du secteur vis à vis de la sécheresse.

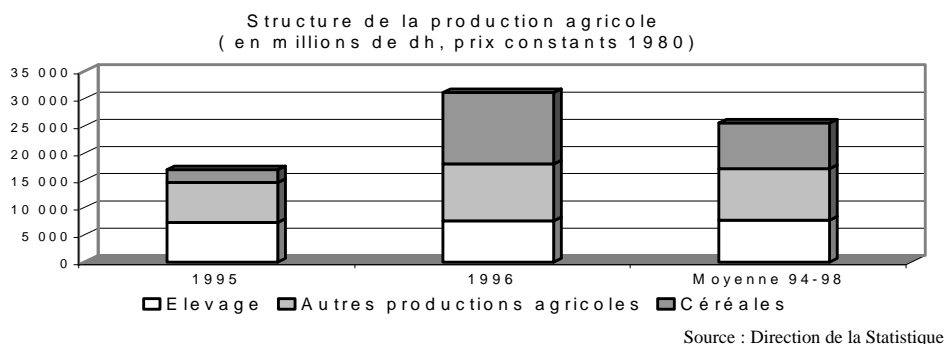
La balance commerciale du secteur reste déficitaire à cause des difficultés à l'export (nombre restreint de débouchés et de produits) et des importations non maîtrisées en relation avec l'aléa climatique.

La présente note se propose de traiter des performances de ce secteur et de ses contraintes en se basant sur des données du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes.

1. Les performances du secteur de l'agriculture

1.1. La production

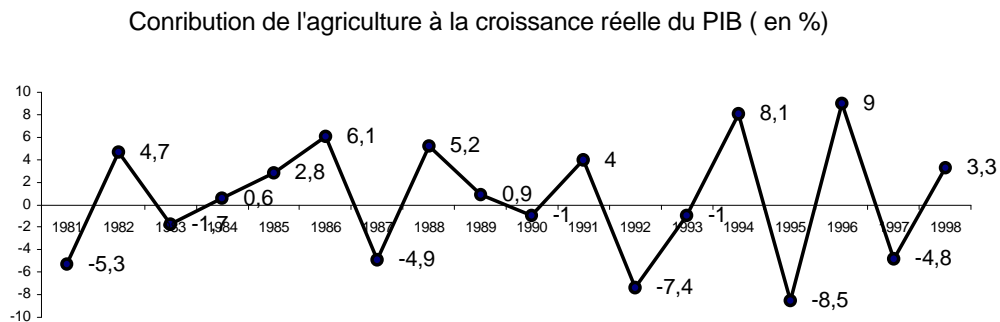
Près de la moitié de la valeur de la production agricole est vulnérable aux phénomènes climatiques (quantités de précipitations et leur répartition sur le territoire et sur la durée de la campagne agricole). Cette dépendance du secteur de l'aléa climatique peut être illustrée par la comparaison de deux campagnes agricoles représentant deux extrêmes : 1995 pour la mauvaise campagne et 1996 pour la bonne (voir graphique ci-après).



Face à la fluctuation de la production, d'importants efforts ont été entrepris en vue d'assurer une offre de produits de base répondant aux besoins de la population. Ce qui a permis de réaliser des niveaux d'autosuffisance appréciables. Ainsi, pour la période 1990-98, le niveau d'autosuffisance a atteint en moyenne 52% pour le sucre (entre 68% et 42%), 72% pour les céréales (entre 88% et 33%) et 100% pour les fruits et légumes.

1.2. La participation à la croissance économique

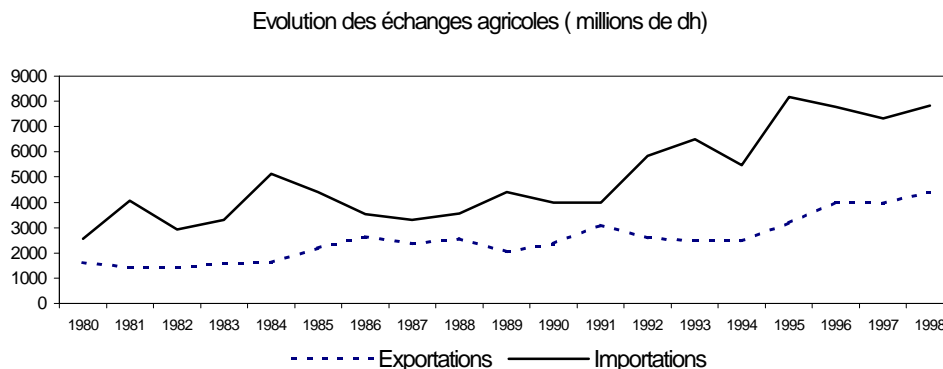
La forte vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse se traduit par une participation fluctuante à la croissance de l'économie nationale. Cette dépendance vis à vis de la sécheresse se perpétue à cause de la pratique de cultures moins adaptées au contexte climatique de notre pays et du retard concernant l'amélioration de la productivité agricole.



L'impact des fluctuations climatiques sur le PIB global est toutefois surévalué puisque la comptabilité nationale utilise une année de base très ancienne. Depuis 1980, une mutation du tissu économique a été réalisée avec l'émergence de nouveaux secteurs (produits de la mer, électronique...) qui font que le poids de l'agriculture mérite d'être revu.

1.3. La balance commerciale

La balance commerciale du secteur reste déficitaire : le taux de couverture des importations par les exportations agricoles a varié sur la période 1990-98 entre 42% (1993) et 74% (1991).

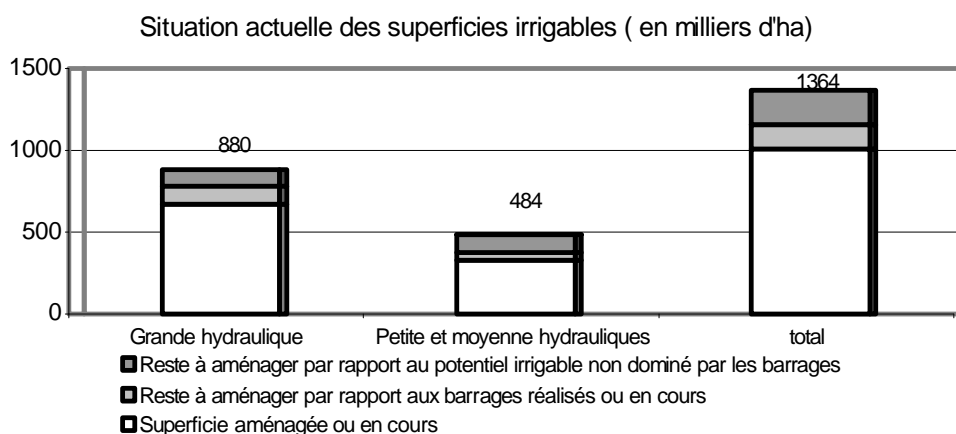


Les exportations agricoles, dominées par les agrumes et les tomates fraîches, connaissent des difficultés pour leur développement en raison notamment du caractère contraignant de la Politique Agricole Commune (l'Union Européenne qui reste notre principal client, dresse des obstacles non tarifaires devant nos exportations) et du nombre limité de produits exportés.

2. Les contraintes du secteur agricole

2.1. La disponibilité en eau et en superficie agricole utile (SAU)

La surface irriguée a augmenté de 70% entre 1974 et 1996 alors que le nombre des exploitations bénéficiant de l'irrigation n'a progressé que de 7%. Le développement de l'irrigation s'est opéré essentiellement dans la catégorie d'exploitations de moins de 5 ha et dans celle de plus de 50 ha.



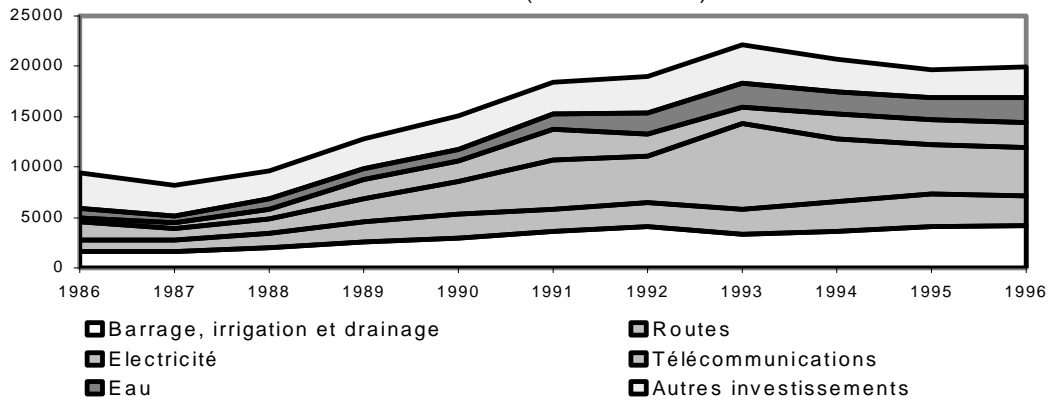
Le potentiel en terres irrigables par les eaux superficielles s'élève actuellement à environ 1,36 millions d'hectares représentant 14% de la SAU totale. 74% de ce potentiel irrigable est équipé actuellement.

Les ressources hydrauliques mobilisables évaluées à 20 milliards de m³, limitent le potentiel irrigable. La part mobilisée actuellement est destinée à 90% à l'irrigation. L'utilisation efficiente de l'eau (en termes d'économie, d'allocation et de productivité) s'impose actuellement à cause de la rareté de la ressource hydrique et pour assurer un niveau de production stable.

Le secteur irrigué pour lequel est réservé près du cinquième des investissements publics en infrastructures, contribue au PIB agricole en moyenne à hauteur de 45%. Cette part, qui reste relativement stable, s'élève à 35% en bonne année agricole et à 70% en mauvaise année. De même, le secteur irrigué compte semble-t-il 50% de l'effectif employé en agriculture, d'après le Département de l'Agriculture.

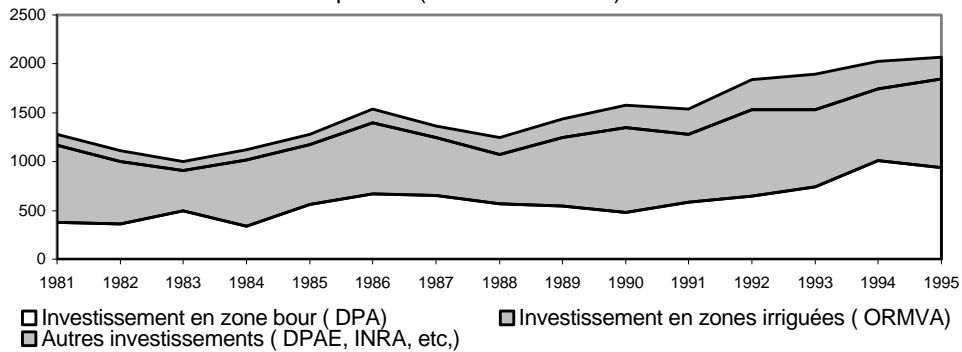
Les efforts des pouvoirs publics en matière de valorisation des ressources potentielles de production (surtout hydrauliques) ont été déployés durant la décennie 80 et le début des années 90 dans les zones irriguées au détriment des zones pluviales qui représentent 86% de la superficie agricole utile.

Evolution des investissements en infrastructures (millions DH)



Source : Ministère de l'Équipement

Evolution des investissements agricoles publics (en millions de dh)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes

D'après le Ministère de l'Agriculture, le financement bancaire du secteur est insuffisant pour mieux valoriser les ressources disponibles. Ainsi, les institutions bancaires ne participent aux besoins potentiels de financement du secteur qu'à hauteur de 3%. La CNCA couvre, quant à elle, 14 à 20% de ces besoins. Ceci est imputé particulièrement aux insuffisances liées à l'éligibilité des exploitants (non sécurisation du foncier, risque lié à l'aléa climatique difficilement assurable...).

2.2. Le capital humain

L'introduction des nouvelles technologies de production se heurte aux contraintes suivantes :

- Le taux d'analphabétisme des exploitants s'élève à 81%. Ces derniers exploitent 76% de la SAU. Seuls 9,6% des exploitants ont un niveau d'instruction qui dépasse le primaire et ne détiennent que 13,4% de la SAU.
- Les exploitants dont l'âge dépasse 65 ans ou plus représentent 23% du nombre d'exploitants.
- Les ratios relatifs à l'encadrement sont faibles : un ingénieur pour 15 000 ha et 2 700 agriculteurs, et un technicien pour 2 000 ha et 400 agriculteurs.

Toutefois, des efforts importants en matière de recherche ont été déployés. Ainsi, le système de recherche relevant du Département de l'Agriculture (INRA, IAV...) dispose actuellement, d'un potentiel scientifique de 310 chercheurs et de 435 enseignants chercheurs.

2.3. Le foncier

La situation du foncier entrave, par sa complexité, le développement du secteur agricole. La lecture des résultats des recensements de 1976 et 1996 fait ressortir les caractéristiques ci-après :

- Les exploitations qui ont moins de 5 ha représentent 70% du total des exploitations et ne valorisent que 24% de la SAU. De même, 22% des exploitations ont moins d'un ha (soit une diminution de leur nombre de 30% entre le recensement de 1976 et celui de 1996) et ne représentent actuellement que 2% de la SAU.
- Les 44% des exploitations pouvant être irriguées représentent à peine 16,8% de l'ensemble de la SAU.
- Le nombre moyen de parcelles par exploitation est de 6,4 et la superficie moyenne par parcelle ne dépasse pas 0,92 ha (soit une baisse de 15 % entre les deux recensements). Le morcellement sera limité par l'application de la loi 34-94. L'une des mesures stipulées par cette loi consiste en l'octroi de crédits fonciers à taux d'intérêt bonifiés.
- Le statut juridique des terres est dominé par le melk avec 75% de la SAU totale (soit +23% entre les deux recensements) suivi du collectif avec 17,7% (+ 75%).
- L'immatriculation foncière et le cadastre portent sur 1 400 000 propriétés couvrant 28% de la SAU. Ils vont s'élargir davantage à l'avenir avec les 261 000 réquisitions couvrant 30% de la SAU.

2.4. Les facteurs de production

La productivité agricole reste faible du fait d'une sous-utilisation des facteurs de production :

- La SAU couverte par tracteur est de 202 ha en 1996 (contre 477 en 1976). Ce ratio est de 136 ha pour les exploitations ayant une superficie supérieure à 5 ha et de 381 pour celles inférieures 5 ha.
- 51% des exploitations (56% en 1974) seulement utilisent des engrais, 16,1% des semences sélectionnées et 33% des produits phytosanitaires.

3. Tendances de la politique agricole

Pour améliorer les performances du secteur agricole, des orientations stratégiques ont été inscrites aussi bien dans le projet du Plan quinquennal 2000-2004 que dans la stratégie de développement à long terme du secteur (2020).

Pour le Plan quinquennal, les objectifs fixés sont notamment :

- La stabilisation, au terme du Plan, de la couverture de la demande intérieure à 72% pour le blé tendre, à 42% pour les huiles ainsi que l'augmentation de 41% de la production sucrière à l'horizon 2004.
- Le développement des exportations avec la diversification des produits et des débouchés.
- La réalisation d'une croissance annuelle moyenne durant le Plan de l'ordre de 2,5% pour les viandes rouges, de 10,3% pour les viandes blanches, de 10,7% pour les œufs, et de 3,1% pour le lait.

Les principales mesures à entreprendre sont :

- La réalisation de l'équipement hydro-agricole en vue d'atteindre un objectif de 94% de terres dominées par les barrages contre 86% actuellement. Cette option qui comprend aussi la réhabilitation d'une partie du système déjà mis en place, absorbera près de 44% des investissements publics alloués au secteur de l'agriculture.
- La régulation des 43% restants du secteur de la réforme agraire à travers la passation des terres collectives situées à l'intérieur des zones irriguées aux ayants droits (lotissement de 35 000 ha).
- Le lancement du programme national d'assurance des céréales.
- L'encouragement à l'extension des superficies réservées aux cultures sucrières à travers le renforcement des incitations qu'accordent les sucreries aux agriculteurs.
- Le développement de l'olivier par l'octroi de primes d'investissements.

- Le renouvellement des vergers d'agrumes et la diversification de leurs produits à travers l'aide à l'acquisition du matériel d'irrigation localisée et des équipements d'emballage et de refroidissement.

Quant à la stratégie de développement du secteur à l'horizon 2020 qui a été présentée en juillet 2000 lors du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, elle vise la mise à niveau du secteur en vue de son intégration dans l'économie de marché et de la libéralisation des échanges extérieurs. Ses principaux objectifs sont :

- La réalisation d'un niveau de sécurité alimentaire en produits de base pour notre pays déterminé par les avantages comparatifs, les vocations de la production nationale et les ressources disponibles au niveau international en ces produits.
- L'amélioration de la productivité du secteur par le renforcement des infrastructures de base et la formation de la ressource humaine.
- L'adaptation à la sécheresse par l'utilisation des nouvelles technologies (renforcement de la recherche dans ce domaine, incitations à l'utilisation des techniques d'économie d'eau...).

Les actions inscrites par le Ministère de l'Agriculture dans le projet de cette stratégie sont essentiellement :

- L'adaptation du système de financement aux spécificités du secteur notamment par la réduction des taux appliqués, le soutien financier aux exploitations non bancarisables et le règlement de la situation foncière.
- La poursuite de la protection des produits stratégiques (céréales, sucre et huiles) tout en se conformant aux dispositions de l'OMC.
- Le renforcement des filières à avantages comparatifs (cultures maraîchères et fruitières) par la réduction de leur coût de production (baisse des taux de financement et subvention des intrants).
- La consolidation de nos parts de marchés dans l'Union Européenne et dans d'autres pays à travers les négociations de libre échange avec l'UE et celles se rapportant à l'OMC. Les buts poursuivis seront la levée, ne serait-ce que partielle, par l'UE des contraintes face à nos exportations pour se conformer aux dispositions de l'OMC.

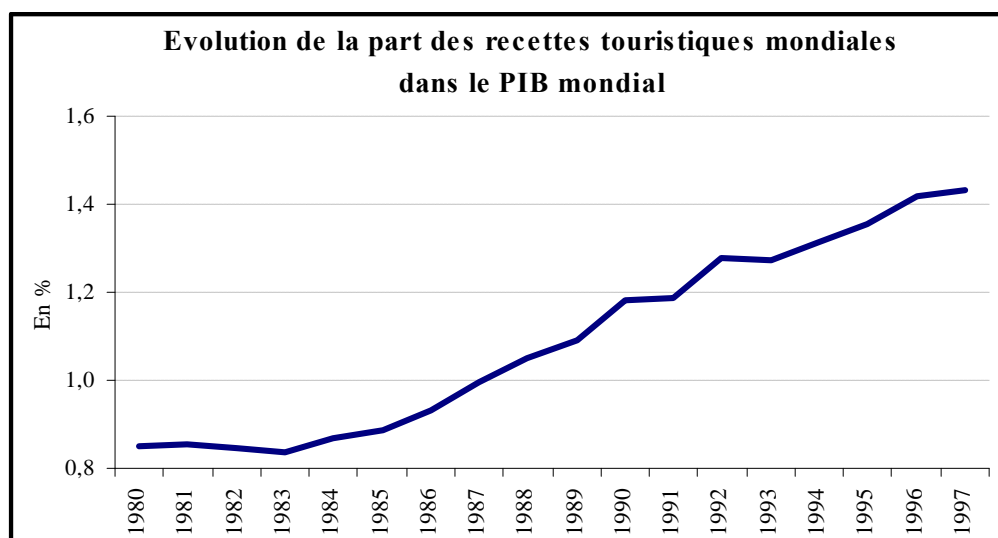
***L*e secteur touristique**

L'objet de la présente note est de faire le bilan de la politique touristique suivie au Maroc et d'examiner sa performance compte tenu de nouvelles mutations qui s'opèrent dans le secteur touristique aussi bien au niveau méditerranéen qu'au niveau mondial.

Il importe donc de rappeler les principaux aspects de la politique touristique marocaine au cours de ces dernières années, les obstacles qui entravent le développement du secteur et les stratégies proposées pour la relance du tourisme au Maroc.

1. Le tourisme au niveau mondial

En 1999, le tourisme a représenté 12 % du PIB mondial et plus de 260 millions d'emplois, soit 8% de la population active. A ce titre, il est un facteur important de développement pour nombre de pays émergents.



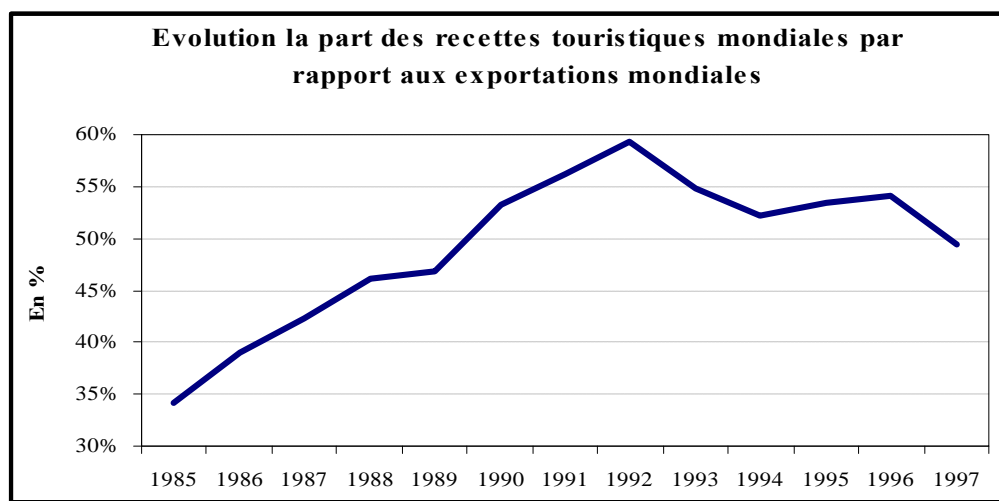
Source: Base CHELEM

Le nombre de touristes ayant voyagé à l'étranger a augmenté en 1999 de 3,2% contre 2,7% en 1998. Les recettes du tourisme ont totalisé 455 milliards de dollars, soit une progression de 3,2% en 1999 au lieu d'une quasi-stagnation les deux années précédentes (+0,3% 1998 et +0,4% en 1997).

Les tendances récentes ont notamment été marquées par :

- Une plus forte exigence du rapport qualité-prix qui contribue à renforcer la croissance des pays de la région Asie-Pacifique (Singapour, Japon, Thaï lande, Corée du Sud,..). Cette région, après deux ans de résultats négatifs, a enregistré le plus fort taux de croissance dans le monde, soit 7,5% et un nouveau total record de 94 millions de touristes internationaux en 1999.
- La multiplication des courts séjours qui contribue à renforcer la demande touristique intra-régionale.
- Le développement soutenu des voyages à longue distance.

- Une régression, à partir de 1992, de la part des recettes touristiques dans les exportations des biens et services due à une progression des exportations plus rapide que celles des recettes touristiques.



Source: Base CHELEM

2. La situation du tourisme au Maroc

2.1. Les performances du secteur touristique

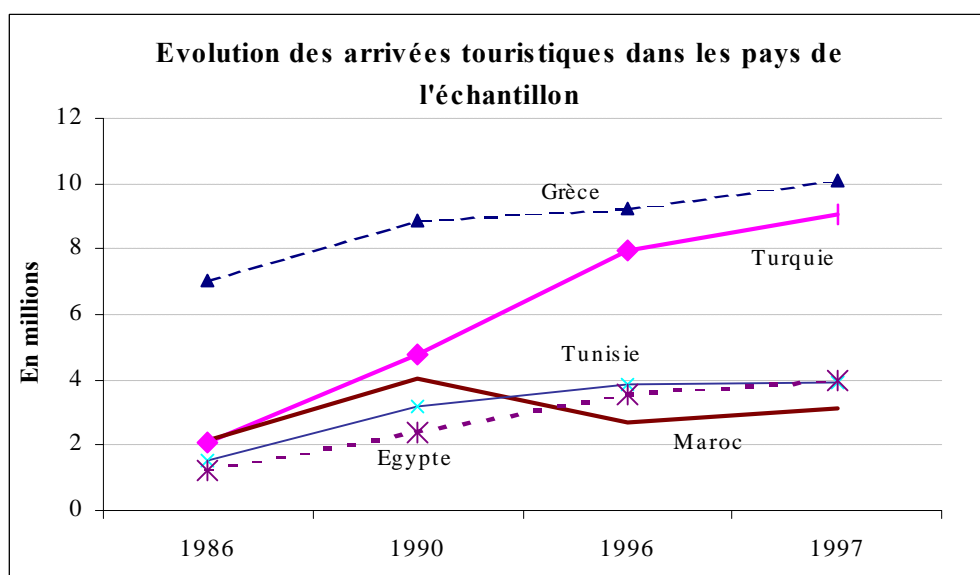
Actuellement, première source en devises avant les transferts des MRE, le tourisme constitue un secteur prioritaire dans l'économie nationale :

- Il participe à hauteur de 7,8% du PIB (effets directs et indirects) .
- Il onstitue 15% des recettes de la balance des paiements.
- Il emploie directement et indirectement 600.000 personnes, soit selon le Ministère du Tourisme 5,8% de la population active.
- Il contribue à hauteur de 5% au total des recettes de l'Etat sous forme d'impôts d'après l'étude d'URBAPLAN.

Compte tenu des différentes mutations qui s'opèrent au niveau mondial et de la vulnérabilité de la balance commerciale aux chocs externes (aléas climatiques, évolution des cours internationaux de certains produits telles que céréales, pétrole et phosphates et au défi de l'ouverture nécessitant une compétitivité accrue)le secteur touristique est appelé plus que jamais à contribuer d'une manière intensive à réduire cette vulnérabilité.

2.3. Positionnement du Maroc en 1997 par rapport aux pays du bassin méditerranéen

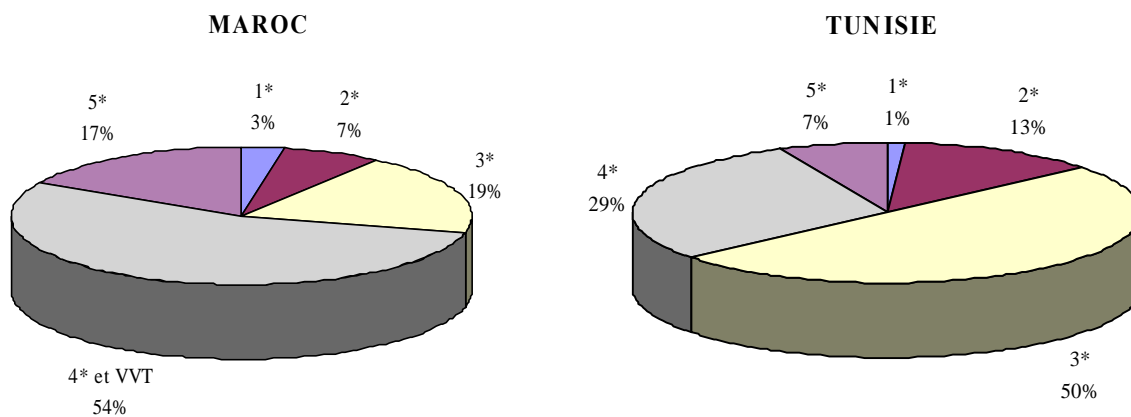
- Parmi les 22 pays du bassin méditerranéen, le Maroc est classé 8ème en terme d'arrivées derrière la Tunisie et l'Égypte et 13ème en terme de recettes perdant ainsi deux points par rapport à 1986.
- Faiblesse du taux annuel de croissance sur les deux dernières décennies avec seulement 3,4%, contre 14% réalisé en Turquie pendant la dernière décennie en dépit de son climat politique et social instable.



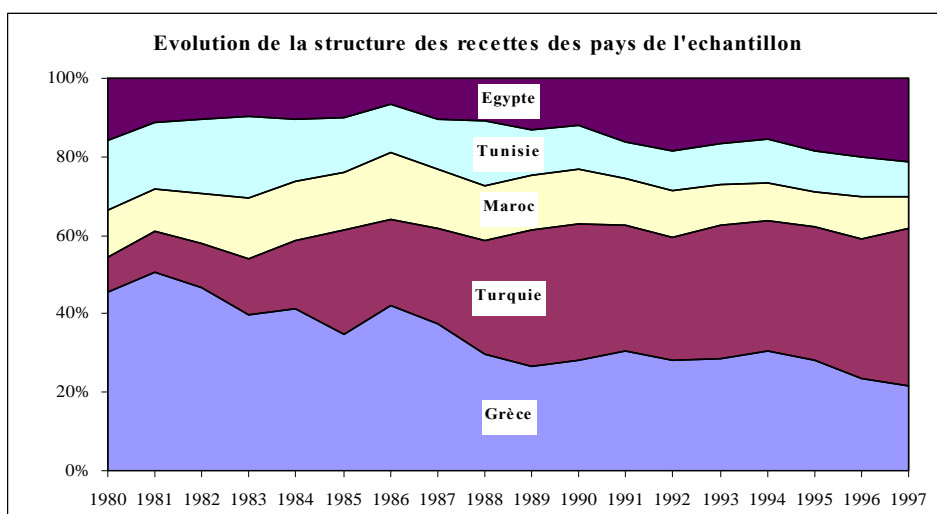
Source : OMT

- Malgré un nombre important de nuitées en Tunisie (2,5 fois qu'au Maroc), ce pays se caractérise par un tourisme de masse (50% des nuitées dans les hôtels 3 étoiles) tandis que le tourisme au Maroc est plutôt un tourisme de qualité (54% des nuitées dans les hôtels 4 étoiles et les villages de vacances touristiques).

Répartition des nuitées touristiques par catégorie fréquentée

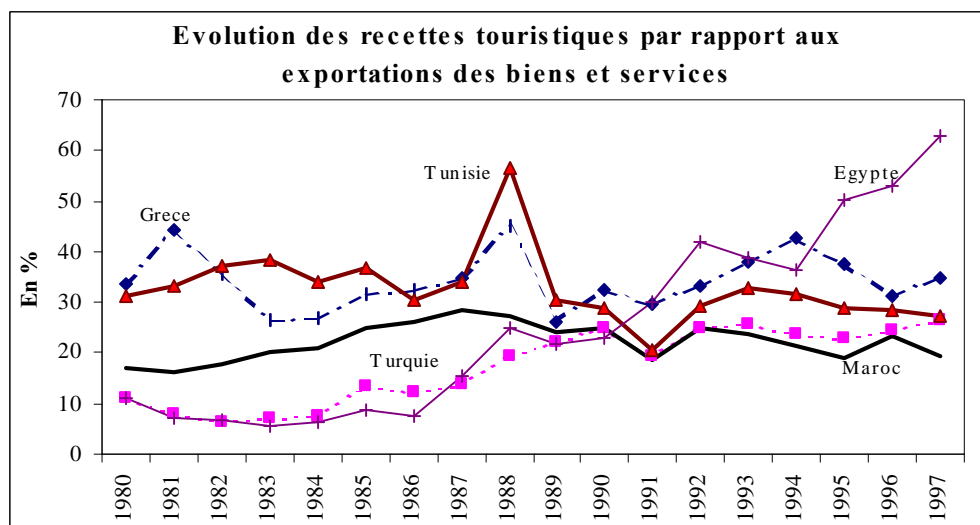


- Faible part des recettes touristiques marocaines contre une amélioration notable de la part de la Turquie et de l’Egypte dans l’ensemble des pays de l’échantillon (Turquie, Egypte, Tunisie, Grèce).



Source: Base CHELEM

- Recul du Maroc, en terme de rapport recettes touristiques/exportations, vis à vis de ses principaux concurrents.



Source: Base CHELEM

- Entre 1986 et 1997, le Maroc a enregistré les taux moyens d’accroissement annuel les plus faibles au niveau de tous les indicateurs touristiques faces à la concurrence.

3. Politique touristique au Maroc

3.1. Principaux aspects de la politique suivie

Le caractère prioritaire du secteur touristique a poussé les pouvoirs publics, dès les années 60, à mettre en œuvre un ensemble d’actions visant deux objectifs principaux : l’aménagement de zones touristiques et l’incitation aux investissements.

L'aménagement touristique a surtout concerné les régions à vocation touristique certaine, où les potentialités étaient conformes à la demande internationale. Ainsi, des zones d'aménagement prioritaires furent créées à Tanger, Al Hoceima, Restinga et Agadir.

Au niveau de l'hébergement, l'Etat est intervenu par le biais d'organismes tel que l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) pour la réalisation d'infrastructures d'accueil dans les régions sous-équipées.

Jusqu'au début des années 80, l'Etat a joué un rôle de pionnier dans le développement de la capacité d'accueil, tout en renforçant son intervention par une politique d'incitation à l'investissement à travers un code d'investissement touristique institué en 1973 et modifié en 1983 avant son abrogation et la mise en place de la charte d'investissements en 1995.

Ces dernières années, la plupart des hôtels qui étaient en possession de l'Etat ont été privatisés. L'Etat continue à investir en matière d'aménagement, de formation et de promotion, mais n'intervient plus directement dans l'édification d'établissements touristiques. Ainsi, le secteur privé a pris la relève dans la réalisation des objectifs de la politique touristique nationale.

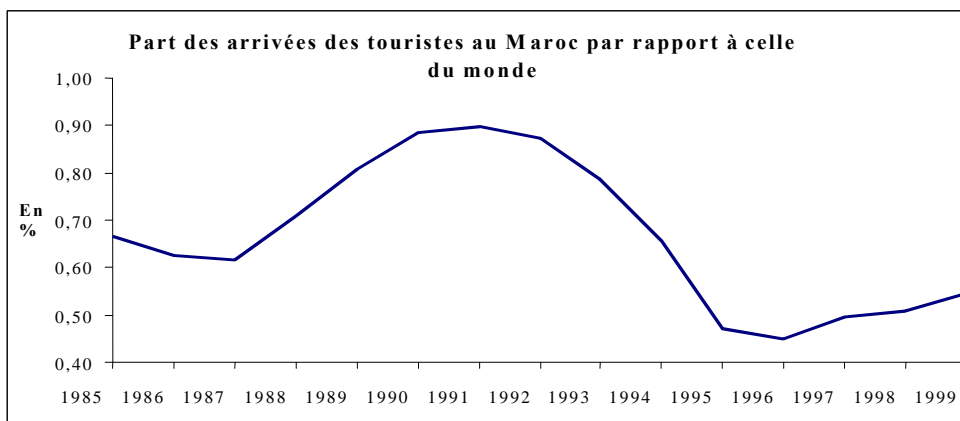
Malgré les efforts qui ont été accomplis dans la voie de la promotion du tourisme, il faut remarquer que le tourisme au Maroc reste très sensible à l'environnement économique et politique national et international. Il apparaît donc que ces efforts sont restés en deçà des potentialités du pays. Le secteur connaît aujourd'hui certains problèmes qui entravent son développement et grèvent sa compétitivité.

3.2. Effets de la politique suivie

L'absence d'une vision stratégique clairement définie est à l'origine des maux endogènes, exogènes et structurels qui sont bien antérieurs aux crises conjoncturelles qu'a connues le secteur (Guerre du Golf, incident de l'Atlas-Asni...).

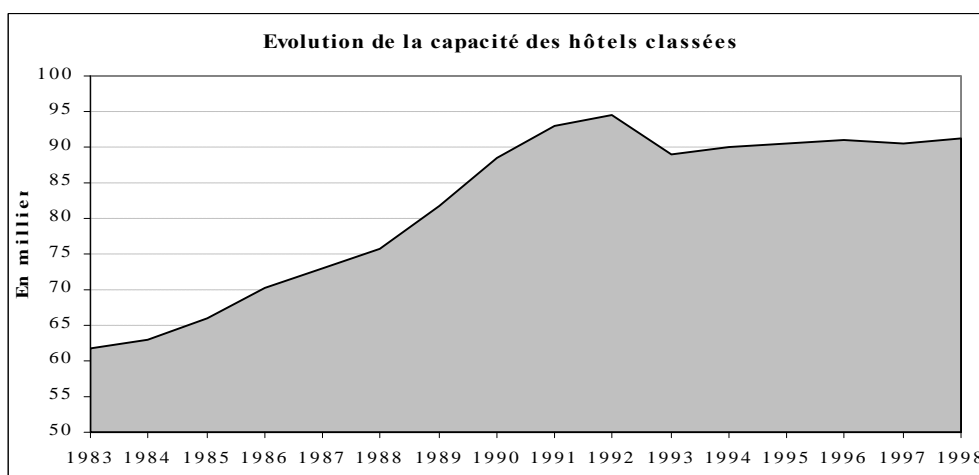
Ainsi, malgré les atouts touristiques considérables dont dispose le Maroc et le développement réalisé au cours des deux dernières années, le Maroc reste à la traîne de ses concurrents régionaux (Egypte, Grèce, Tunisie, Turquie) :

- Régression de la part du Maroc dans le marché mondial, passant de 0.8% en 1993 à 0.5% en 1998. Pour cette année, le Maroc est classé à la 39^{ème} position parmi les destinations mondiales, tandis que la Tunisie se place à la 31^{ème} place.



Source: OMT

- Insuffisance de l'infrastructure hôtelière qui ne répond plus à un certain niveau de la demande touristique : Notre capacité, qui s'élève à près de 90.000 lits, est encore en dessous de celle de nos principaux concurrents (180.000 pour la Tunisie et 140.000 pour l'Egypte) et loin du seuil de visibilité (150.000) défini par l'OMT.



Source: Ministère du Tourisme

- Ralentissement significatif du rythme de développement de notre offre dû à la faiblesse d'investissements dans le secteur. Pour la Fédération du tourisme, la suppression de certains avantages accordés par l'ancien code d'investissement touristique a contribué à l'affaiblissement de l'offre touristique.

- Surendettement et fragilité des structures financières de la plupart des sociétés hôtelières dus au recours massif aux crédits, à la sous capitalisation en fonds propres et aux taux d'intérêt auparavant élevés.

Il apparaît donc évident que dans l'état actuel des choses, l'avenir du marché touristique marocain n'est pas déterminé seulement par la demande mais aussi par la qualité de l'offre et son degré d'attraction.

4. Les perspectives du secteur touristique

4.1 Le contexte mondial

En 2010, l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit 937 millions d'arrivées de touristes contre 657 millions en 1999 (taux de croissance annuelle de 3,5%). Le revenu généré par cette activité devrait alors atteindre 2000 milliards de dollars en 2020, ce qui laisse présager l'émergence d'un tourisme de masse.

Cette activité, compte tenu de ses retombées sociales, ne peut plus être gérée avec pour seule préoccupation la rentabilité économique. Elle doit désormais prendre en compte les autres composantes du développement durable que sont l'environnement, les enjeux écologiques, la cohésion sociale et l'authenticité culturelle.

Le transport aérien influe également sur l'activité touristique. Il connaît actuellement une forte progression marquée par le développement des voyages à longue distance. Il fera l'objet à l'avenir de profonds bouleversements structurels en liaison avec la déréglementation du transport aérien poursuivie en Amérique du Nord¹ et en Europe.

L'interaction entre les tendances internationales et les atouts touristiques marocains, montre que le Maroc est en mesure de tirer profit de la croissance de la demande et de s'appropriier des parts de marché. Toutefois cela ne peut se concevoir sans une stratégie clairement définie, cohérente et active, mettant en valeur un produit compétitif et répondant aux nouvelles tendances des demandes touristiques internationale et nationale.

4.2. La Stratégie du secteur touristique au Maroc

Conscients des potentialités du marché touristique marocain et des problèmes qui grèvent son développement, les différents intervenants du secteur s'accordent sur la nécessité et l'urgence de mise en œuvre d'une stratégie pour le secteur.

4.2.1 La stratégie de département de tourisme

Le Ministère du Tourisme a élaboré, dans le cadre du projet du plan quinquennal 2000-2004, une stratégie qui permettrait d'atteindre les objectifs suivants en 2004 :

¹ Voir annexe : Graphe 1

- 4 millions d'arrivées touristiques.
- 20 millions de nuitées dans les hôtels classés.
- Création de 204.000 emplois supplémentaires.
- Générer 29 milliards DH de recettes touristiques.

La réalisation de ces objectifs passe par la démarcation du produit Maroc par rapport à la concurrence, la compression des coûts de production, la valorisation des produits pour lesquels le Maroc a une maîtrise et un avantage comparatif certain, le renforcement des actions promotionnelles par produit et par région, ainsi que l'augmentation de la capacité d'hébergement touristique.

Afin de mettre en application cette stratégie de développement touristique, des actions ont été arrêtées au niveau de l'aménagement, de l'investissement, du transport touristique, de la formation et de l'organisation. A l'horizon 2004 il est prévu :

- Une augmentation de 30.000 lits de l'infrastructure d'accueil et une amélioration de l'offre essentiellement au niveau de services. Pour cela, l'investissement prévu porte sur 10 milliards de DH dont 7 milliards de DH pour les constructions nouvelles et le reste pour la rénovation du parc hôtelier.
- Un renforcement de la capacité du transport aérien.
- Une amélioration de l'organisation et de la gestion de l'activité touristique en renforçant l'image du pays pour une meilleure compétitivité.

4.2.2 La stratégie de la Fédération du Tourisme

De leur côté, les professionnels du tourisme viennent d'élaborer dans le cadre d'un projet de contrat-programme, une stratégie de relance pour le secteur touristique dont les principaux objectifs à l'horizon 2010 sont :

- L'accueil de 10 millions de touristes internationaux.
- La réalisation de 78 milliards DH de recettes en devises.
- L'atteinte d'une capacité hôtelière de 230.000 lits.
- La création de 600.000 emplois supplémentaires.
- La contribution à 20% du secteur du tourisme dans le PIB.

Les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs fixés sont estimés à 30 milliards de dirhams pour la décennie à venir. Le plan d'action préconisé par la profession s'articule autour des axes suivants:

- Création de 5 nouvelles stations balnéaires (Taghazout, Tan-Tan, Essaouira, Al Hoceima, Saïdia, ainsi que l'ouverture internationale de l'axe Marina Smir-Tétouan), avec un repositionnement du produit culturel et sa rénovation (Fès, Ouarzazate, Rabat, et surtout Marrakech).

- Développement de nouveaux concepts de produits touristiques.
- Libéralisation de la desserte aérienne (Open sky) permettant une commercialisation plus souple et moins coûteuse du produit touristique.
- Politique de tarification concertée et intégrée pour l'hôtellerie, la restauration, les loisirs et les prestations annexes et cela par zone touristique accompagné d'un dispositif de surveillance et de sanction reposant sur le statut de Délégué Régional du Tourisme.
- Restructuration du dispositif de promotion touristique (ONMT) à travers la transformation de l'ONMT en un groupement d'intérêt économique dénommé « Maison Maroc », la création d'un fond de promotion alimenté par la taxe de promotion touristique et le budget de l'Etat et l'augmentation des budgets alloués à la promotion touristique.
- Intéressement et motivation du personnel du secteur et renforcement des filières de formation touristique.
- Instauration d'un dispositif de contrôle de la qualité du service.
- Constitution de réserves foncières dédiées au tourisme.
- Révision de la fiscalité du secteur (réduction de la TVA à 7% - exonération de l'IS pendant 5 ans et abattement au delà sur la totalité du chiffre d'affaires, suppression de la fiscalité sur les intérêts et les agios...). L'exonération de l'IS constitue une mesure importante du projet de Loi de Finances pour le second semestre 2000
- Simplification de la fiscalité locale.
- Mise en place d'un fonds de mise à niveau du parc hôtelier doté de 500 millions de dirhams.
- Assainissement financier des entreprises hôtelières et du CIH (restructuration de la dette).
- Implication accrue du système bancaire dans le financement du secteur touristique.
- Institution d'une Haute Autorité du Tourisme, chargée de planifier et de coordonner la politique de développement touristique dans sa globalité.

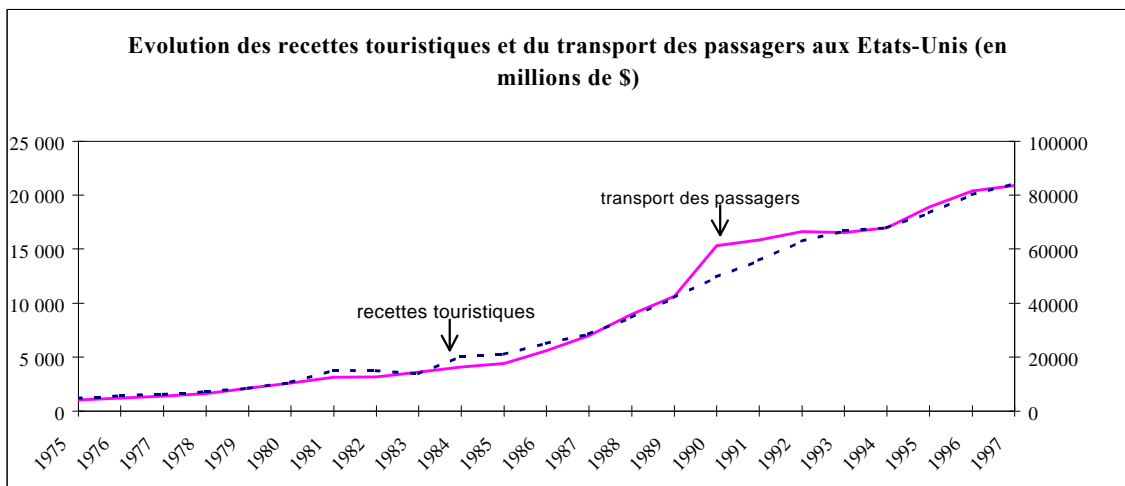
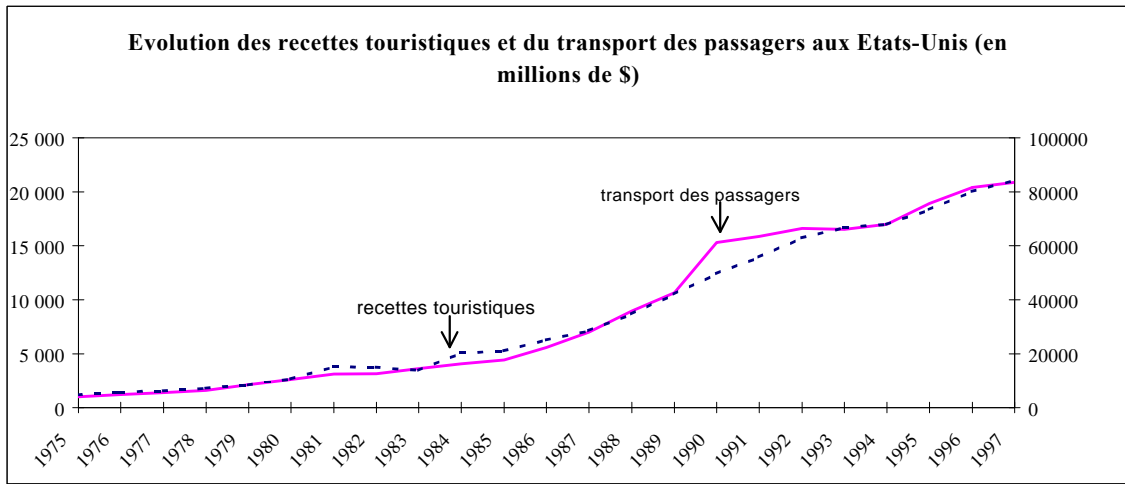
5. Conclusion

Il existe une volonté aussi bien de l'Etat que des professionnels pour asseoir les bases d'une stratégie touristique cohérente à même de permettre l'amélioration de la compétitivité du secteur et d'impulser son développement.

Pour que le Maroc puisse tirer profit de la croissance de la demande mondiale et s'approprier des parts de marché supplémentaires, la stratégie devrait également être complétée par :

- la prise en considération des tendances mondiales de l'industrie du tourisme :
 - ✓ le vieillissement de la population des pays européens, ce qui laisse présager l'amplification de la demande sur des créneaux culturels, écotouristiques, exotiques et authentiques.
 - ✓ l'intensification de la concurrence et la multiplication des destinations offertes.
- la mise en œuvre d'une politique de partenariat entre les promoteurs nationaux et les opérateurs étrangers.
- l'accélération des réformes structurelles et l'amélioration de l'environnement des affaires qui devraient, en améliorant le niveau d'attractivité de l'espace national, drainer vers le Maroc des entreprises touristiques étrangères pour lesquelles le marché européen a atteint la saturation pour les raisons citées précédemment.
- la diversification du marché en promouvant le tourisme national..

Annexe



***Le tourisme au Maroc
et en Turquie***

Dans le cadre de l'examen du projet de contrat-programme présenté par la Fédération du Tourisme, la présente note se propose d'étudier le cas de la Turquie cité en exemple dans le dit projet en raison de la performance touristique remarquable réalisée par ce pays au cours des quinze dernières années.

Les enseignements tirés de la comparaison avec le Maroc, présentés dans cette note, paraissent utiles à l'orientation de la stratégie de développement touristique marocaine.

O. Récapitulatif

Placé dans une position similaire à celle du Maroc au début des années 80, le tourisme turc a pu se développer à un rythme de croissance remarquable au cours des quinze dernières années affichant des résultats dépassant de loin ceux réalisés au Maroc :

- Des arrivées de touristes étrangers dépassant 9 millions en 1998 avec un taux de croissance annuel moyen de 11% des entrées de touristes entre 1985 et 1998.
- Des recettes touristiques de plus de 8 milliards de \$US en 1997.

La comparaison des modèles touristiques turc et marocain montre que le Maroc emprunte aujourd'hui un itinéraire similaire à celui de son homologue turc avec, toutefois, un retard constaté à plusieurs niveaux comme on le verra ci après :

- Tout d'abord la forte intégration de la Turquie à l'Europe (premier marché émetteur de touristes) à travers l'Union Douanière en 1996 a eu des effets bénéfiques sur le secteur touristique. De la même manière, l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne depuis le 1^{er} mars 2000 ne manquera certainement pas d'induire des effets positifs similaires sur le secteur touristique marocain.
- Concernant la diversité du produit touristique, Le Maroc accuse un retard notable comparé à son homologue turc qui offre aujourd'hui une gamme plus diversifiée de produits (tourisme balnéaire, sports d'hiver, thermalisme, thalassothérapie, congrès, yachting, golf, tourisme culturel et tourisme religieux.).
- L'offensive annoncée aujourd'hui, sur le tourisme balnéaire à travers la préparation de nouveaux sites d'accueil² contribuera certainement à atténuer la prédominance du produit culturel. De même, l'encouragement d'autres créneaux (tourisme de montagne, thermalisme, sports d'hiver...) permettra de valoriser nos atouts touristiques considérables et d'allonger la saison touristique sur toute l'année.
- Concernant la libéralisation du transport aérien, l'adoption dès 1983 de la politique du ciel ouvert à largement contribué à la réussite de la Turquie dans le domaine touristique. Malgré son avènement tardif, la privatisation prochaine de la RAM ne manquera pas d'impulser l'essor de l'activité touristique au Maroc à travers le renforcement de la compétitivité et de la flexibilité de la destination marocaine.

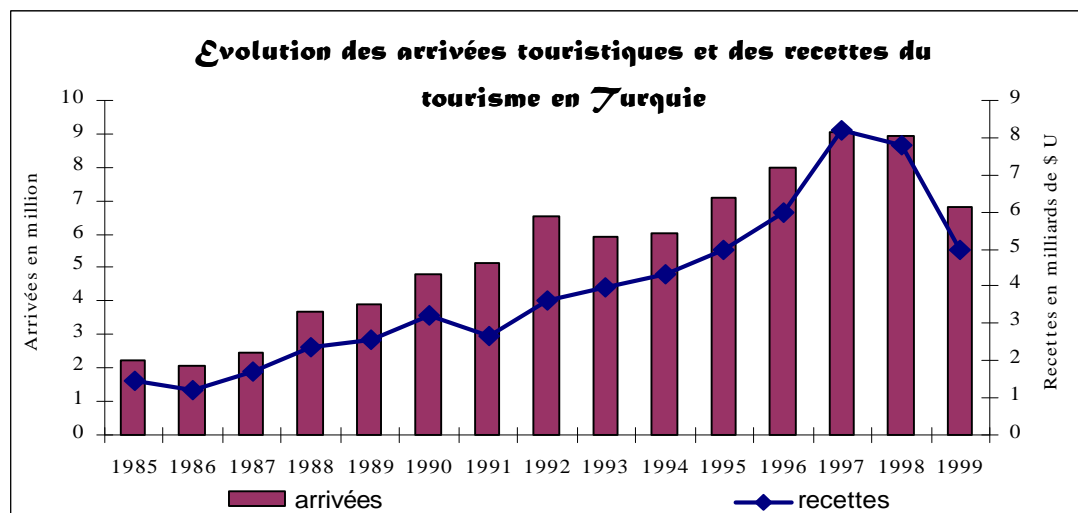
² le Fond Hassan II de Développement Economique et Social vient d'affecter une somme de 500 millions de DH par pour l'aménagement de trois pôles balnéaires à Taghazout, Saidia-Ras El Ma, et Khmiss Sahel

- Concernant la promotion touristique, bien que l'Etat déploie des efforts considérables à cet égard³, la promotion touristique au Maroc dévoile une certaine faiblesse par rapport à celle de la Turquie. Ce qui requiert l'urgence du recentrage Du rôle de l'ONMT sur sa mission principale de promotion. La forte implication des professionnels du secteur et l'introduction des nouvelles technologies de l'information au niveau des entreprises touristiques (agences de voyages virtuelles) seront d'un appui considérable pour la réussite de la politique de promotion touristique
- Enfin, concernant le cadre incitatif, les deux pays procurent des avantages de même nature aux investissements touristiques avec, toutefois, une très grande différence au niveau des seuils d'éligibilité. Le très faible niveau des seuils exigés en Turquie est, cependant, imputable à la très forte inflation de près de 70% par an qu'a connue le pays durant les dix dernières années.

L'allègement des conditions d'accès aux avantages du cadre incitatif marocain paraît justifié. Cet allègement peut se faire soit à travers la réduction du seuil minimum de 500 millions de DH, soit à travers l'allongement de la durée de réalisation de 3 ans à 5 ans⁴, ou encore à travers l'élargissement de ces avantages à l'ensemble des intervenants (contractants et sous-contractants).

1. La situation du tourisme en Turquie

Mise à part la chute enregistrée en raison des événements exceptionnels de 1999⁵, la Turquie figure parmi les quelques pays qui ont réalisé une croissance remarquable dans le secteur du tourisme depuis une quinzaine d'années (taux de croissance annuel moyen de 11% entre 1985 et 1998).



³ Le projet du Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 a prévu un budget de 570 millions de DH destiné à la promotion touristique qui vient s'ajouter aux ressources propres de l'ONMT de près de 60 millions de DH par an

⁴ Cette idée a été communiquée dans le rapport sur la relance économique adressé, début 2000 par le Ministre de l'Economie et des Finances au premier Ministre.

⁵ L'année 1999 a enregistré une chute catastrophique (-20.6% de touristes et -30% des recettes touristiques), imputable aux menaces terroristes qui ont suivi l'arrestation d'Öcalan et aux tremblements de terre qui ont gravement affecté l'activité touristique

Au niveau mondial, la Turquie a été classée au 19^{ème} rang en 1998, devenant ainsi la principale destination de la Méditerranée Orientale. La Turquie attire essentiellement les touristes des pays de l'OCDE avec plus de 70%, les Allemands venant en tête avec 19% du total des arrivées en 1999.

Le Gouvernement Turc table sur 25 millions de touristes et 20 milliards de \$US de recettes en l'an 2010.

2. Les actions de relance du Tourisme en Turquie depuis 1985

2.1. La stratégie touristique.

Le tourisme en Turquie reste dominé par le produit balnéaire, ce dernier constitue le principal domaine d'investissement dans le secteur.

Afin d'offrir une gamme de produits plus diversifiée, Les autorités turques encouragent le développement d'autres créneaux tels que :

- Les sports d'hiver, qui constituent un domaine privilégié, avec actuellement, 4 stations de ski opérationnelles dont il est prévu le renforcement par 5 stations supplémentaires d'une capacité totale de 32.000 lits.
- Le thermalisme, la thalassothérapie, les congrès, le yachting, le golf et le tourisme culturel.
- Le tourisme religieux dont le projet de développement est lancé par les Pouvoirs Publics après la dénomination de la Turquie « Terre Religieuse » par le Vatican.

Pour concrétiser cette stratégie, l'Etat Turc a procédé au cours des 15 dernières années à un ensemble d'actions :

- L'octroi des exonérations fiscales dans le cadre du plan quinquennal 1985-1989.
- L'encouragement de la diversification de l'offre touristique (plan quinquennal 1990-1994).
- L'allongement de la saison touristique par le biais d'une diversification de l'offre et ce, dans le cadre du plan (1995-2000), qui a fixé les objectifs ambitieux suivants:
 - ✓ 15 millions de visiteurs.
 - ✓ 15 milliards de dollars de recettes.
 - ✓ Une capacité d'accueil d'un million de lits

Actuellement, un plan de développement pour les dix prochaines années est en préparation en collaboration avec la TYD⁶ (Association des investisseurs dans le secteur du Tourisme). Les actions prioritaires pour les prochaines années sont :

- L'augmentation maîtrisée de la capacité hôtelière
- Le développement des projets concernant les infrastructures sportives, les golfs, les parcs aquatiques et les centres commerciaux dans les zones touristiques.
- La réhabilitation des hôtels mal construits et mal conçus.
- Le renforcement des infrastructures telles que les aéroports, les ports et les routes afin de faciliter le développement du tourisme.

2.2. Le cadre incitatif aux investissements touristiques

Au début des années 80, l'adoption d'une nouvelle législation favorable aux investissements étrangers a permis au secteur touristique de bénéficier d'un l'afflux considérable de promoteurs touristiques.

De même, l'amélioration du cadre incitatif, après l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 1996 de l'accord d'Union Douanière avec l'Union Européenne. a largement contribué à travers les certificats d'encouragements accordées à l'augmentation des investissements de capacité hôtelière.

Les projets touristiques peuvent bénéficier de certificats d'encouragements dans les conditions suivantes :

- L'approbation du projet par le Sous-Secrétariat d'Etat au Trésor.
- Un montant minimal d'investissement de 25 milliards TL (ce qui représentait en 1996 près de 2,3 millions de DH) en région prioritaire de développement et de 50 milliards de TL (ce qui représentait en 1996 près de 4,6 millions de DH) dans les autres régions. La faiblesse de ces seuils est due aux taux d'inflation très élevés enregistrés en Turquie (entre 50% et 80% en moyenne durant la dernière décennie).
- Le versement au Fonds d'Encouragement des Investissements d'une participation obligatoire de 50 millions TL (ce qui représentait en 1996 près de 4000 DH) pour les investissements dans les zones développées et les zones normales.
- les investissements étrangers doivent être soumis à l'autorisation de la Direction Générale des Investissements Etrangers (DGIE)⁷ du Trésor, avec nécessité de l'aval du Conseil des ministres en cas d'investissements qui dépassent 150 millions de dollars. Le montant du capital investi par partenaire étranger ne peut, toutefois, être inférieur à 50.000 dollars.

⁶ Organisation indépendante fondée par les principaux investisseurs dans le domaine touristique, TYD organise chaque année à Istanbul un salon qui rassemble les investisseurs, les consultants et les opérateurs financiers du secteur afin de créer une plate-forme d'investissement pour la Turquie et sa région.

⁷ La DGIE est chargée de la promotion, de l'autorisation et de l'enregistrement des investissements étrangers ainsi que de l'application de mesures d'incitation à l'investissement.

Les aides publiques accordées aux investisseurs touristiques sont les suivantes :

- Exemption de droits de douane et de taxes à l'importation de machines et équipements (à l'exception de véhicules utilitaires, autobus, meubles, yachts ...).
- Prime à l'investissement sous forme d'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour une période déterminée.
- Mise à disposition de terrains.
- Octroi de crédits du Fonds d'Incitation des Investissements..
- Restitution de la TVA sur les machines et équipements acquis localement, à condition que la part locale représente au moins 50%, et déduction sur le chiffre d'affaires de la TVA à l'importation .
- Exemption de droits et taxes divers.
- Subvention des dépenses d'énergie.

2.3. Le transport aérien

L'ouverture du transport aérien aux opérateurs privés est instaurée depuis 1983. A l'époque la Turquie comptait 2 compagnies aériennes dont une publique TURKISH AIRLINES (THY). En octobre 1997, la Turquie disposait de 10 compagnies aériennes commerciales. De plus la compagnie publique THY qui domine encore sur les liaisons internationales est en cours de privatisation.

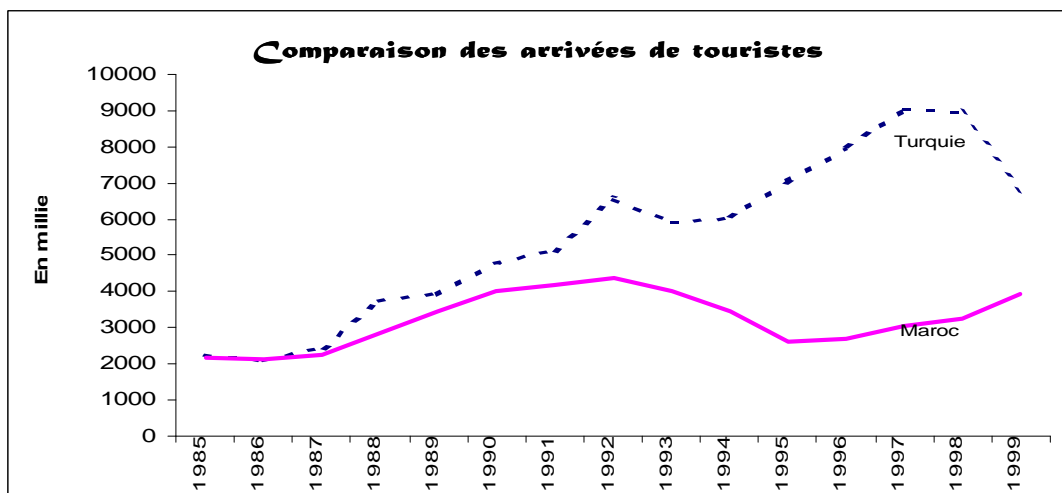
Deux compagnies assurent des vols réguliers (THY et Istanbul Airlines). Les 8 autres sont des compagnies de charters effectuant des vols sur des lignes intérieures et internationales.

L'agrément des nouveaux transporteurs reste conditionné par l'obtention de la majorité des actions par des investisseurs turcs; à défaut la compagnie ne peut être autorisée à assurer le transport domestique.

3. La comparaison des performances touristiques

Les arrivées de touristes étrangers

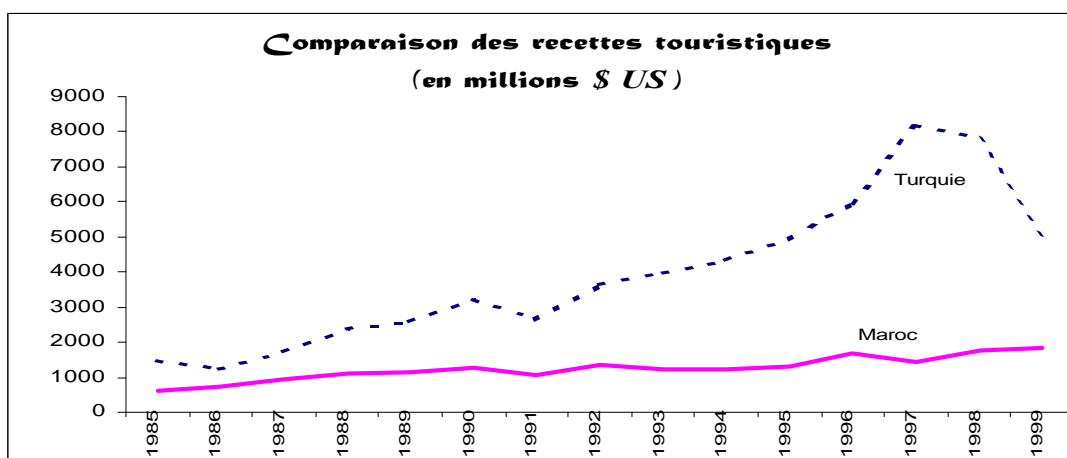
Les entrées des touristes étrangers ont progressé lentement au Maroc au cours des 15 dernières années (4,3% de croissance annuelle moyenne), enregistrant ainsi un recul considérable par rapport à la Turquie. La position du Maroc dans le classement mondial est passée du 25ème rang en 1993 au 39ème rang en 1998 contre une amélioration de la position de la Turquie avec un positionnement au 19ème rang en 1998.



Source : Organisation Mondiale du Tourisme

Les recettes touristiques

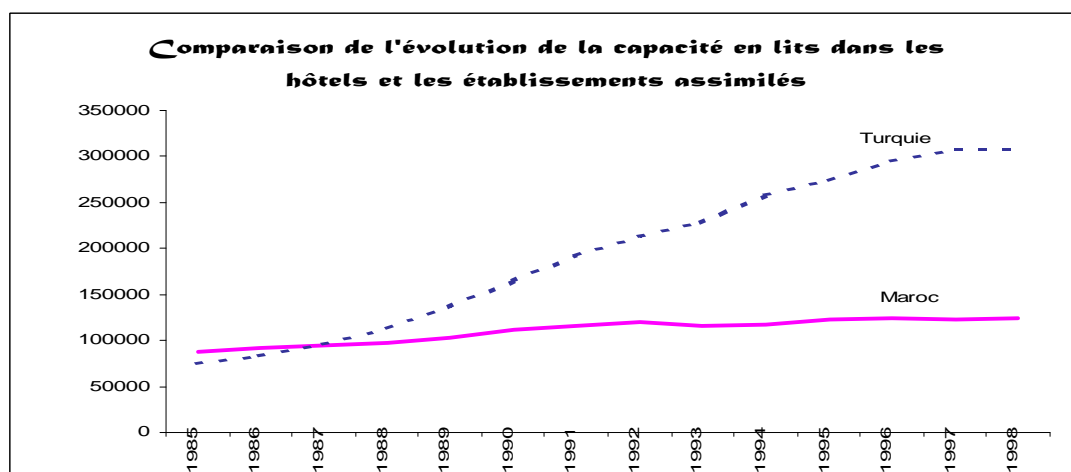
Au Maroc, les recettes touristiques ont atteint en 1999 (année record) près de 1,9 milliards de \$US, alors que le record turque réalisé en 1997 a dépassé 8 milliards de \$US.



Source : Organisation Mondiale du Tourisme

La capacité hôtelière

Le Maroc a connu une faible amélioration de sa capacité hôtelière au cours des 15 dernières années. Il a ainsi accusé un retard considérable par rapport à la Turquie.



Source : Organisation Mondiale du Tourisme

Les emplois du secteur :

En Turquie, le secteur des commerces, hôtels et restaurants emploie actuellement près de 2.970.000 personnes, soit 13,5% de la population active occupée. Au Maroc, le secteur touristique emploie directement 255.000 personnes, ce qui représente près de 6% de la population urbaine active occupée. Si l'on compte les emplois indirects dans le transport, le commerce et l'artisanat, le total des emplois est estimé à 608.000 personnes en 1998 au Maroc.

4. La comparaison de l'environnement général du secteur

La comparaison du contexte touristique au Maroc et en Turquie (Cf. annexe 2) permet de faire ressortir plusieurs points en commun parmi lesquels on peut citer:

- Les atouts touristiques considérables dont disposent les deux pays en matière de patrimoine historique, de diversité géographique et de proximité de l'Europe, principal marché émetteur de touristes. Toutefois, ce gisement reste peu valorisé au Maroc (les recettes du tourisme en Turquie sont quatre fois plus importantes qu'au Maroc).

- Concernant le cadre incitatif, les approches ne semblent pas différentes. Au Maroc, le code des investissements touristiques, avait offert plusieurs encouragements à l'investissement touristique, ce qui a permis l'émergence de professionnels nationaux dans le secteur.

L'avènement de la charte de l'investissement de 1996 et son renforcement par le régime conventionnel de 1998, a créé, à l'instar du système de certificats d'encouragements en Turquie, un climat nouveau favorable aux investissements notamment des grands opérateurs étrangers pouvant constituer des locomotives pour les PME du secteur.

Cependant, la grande attractivité du cadre incitatif Turc est surtout imputable à la baisse de la valeur des seuils exigés dûe aux taux d'inflation très élevés enregistrés en Turquie depuis une décennie (entre 50% et 80% d'inflation en moyenne).

L'Union Douanière, même si elle ne concerne pas directement le secteur du tourisme a eu des effets bénéfiques sur ce secteur. A l'instar de la Turquie, l'intégration du Maroc à l'Europe qui a franchi une étape décisive depuis le 1^{er} mars 2000 ne manquera probablement pas d'induire les mêmes effets sur le tourisme marocain.

En revanche, on peut constater de véritables faiblesses du secteur touristique marocain parmi lesquelles on peut citer :

- Le grand retard enregistré par le Maroc en matière de libéralisation du transport aérien, le Maroc n'a entamé que récemment le processus de libéralisation de la compagnie nationale Royale Air Maroc. Un autre retard en relation avec la situation de monopole que connaît actuellement le secteur est l'absence de compagnies charters qui constituent un instrument approprié pour le tourisme de masse.
- Au niveau de la promotion touristique, le Maroc affiche également, un retard notable aussi bien au niveau des actions de promotion touristique qu'au niveau du recours aux nouvelles technologies de l'information (Agences de voyages virtuelles).

Cependant, l'Etat déploie des budgets importants pour la promotion touristique. Un budget de 570 millions de DH est destiné à cette fin pour la période 2000-2004. Cette dotation s'ajoute aux ressources propres de l'ONMT de près de 60 millions de DH par an.

- Comparée au cas Turc, la diversification du produit marocain reste limitée. Certains créneaux tels que les sports d'hiver, le tourisme rural et de montagne restent très peu exploités.

Annexe 1

Grandeurs économiques et sociales au Maroc et en Turquie

	Turquie	Maroc
DONNEES GENERALES		
- Superficie	779 452 km ²	710.850 Km ²
- Population au 31/12/97	62,8 millions	26,01 millions
- Densité	82 hb / km ²	38 hb / Km ²
POPULATION ACTIVE		
- Population active civile	23,8 millions	10 millions
- Emploi	22 millions	8,8 millions
- Agriculture	45,8 %	52%
- Industrie	20,5 %	14%
- Services	33,7 %	34%
PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES		
- PNB en 1998	204,59 Mds USD	35,6 Mds USD
- PNB/Tête en 1998	3224 USD	1381 USD
- Evolution du PNB en 1998	3,8%	0,18%
- Evolution du PNB en 1999 (9 mois)	-6,1%	-
- Dette extérieure à fin Juin 1999	100 Mds USD	17 Mds USD
- Inflation (IPC)1998	+69,7%	2,7%
- Inflation (IPC) 1999	+68,8%	-

Annexe 2

Mesures incitatives en Maroc et en Turquie

	<i>Turquie</i>	<i>Maroc</i>
Cadre Incitatif aux investissements	<p>- Certificat d'encouragement : pour les investissements dont le montant dépasse 25 milliards de TL en région prioritaire de développement et 50 millions de TL dans les autres régions les aides publiques suivantes sont accordées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exonération de droit de douane et de taxe à l'importation. • Prime à l'investissement (exonération de l'IS à 100%) • Exemption des droits et taxes divers • Allocation de terrains • Subvention de la TVA à l'achat des machines et d'équipement. <p>Fiscalité d'Etat :</p> <p>IS : taux sur les bénéfices de 33%.</p> <p>TVA : taux de 15% avec droit à déduction.</p>	<p>- Régime conventionnel : dans le cadre de programmes d'investissement atteignant 500 millions de DH certaines aides sont accordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exonération des droits de douane à l'importation des équipements. • Prise en charge partielle des coûts de terrains, des frais hors site et des frais de formation. <p>Fiscalité d'Etat :</p> <p>IS : taux sur les bénéfices de 35%. Exonération totale <i>durant les 5 premières années sur le bénéfice réalisé en devises et réduction à 50% au delà</i></p> <p>TVA : Taux réduit de 10% avec droit à déduction</p>
Classification Régionale	<p>- La réglementation turque distingue 3 formes de régions d'investissement : régions développées, régions normales et régions prioritaires de développement</p>	<p>- La classification régionale avec fiscalité différenciée existe dans le cadre de la charte de l'investissement de 1996.</p>

Transport aérien	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du transport aérien depuis 1983. - 10 compagnies aériennes commerciales en 1997, dont 1 publique en instance de privatisation. - 8 compagnies de charters effectuant des vols sur les lignes intérieures et internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compagnie nationale Royal Air Maroc en instance de privatisation. - Absence de compagnies charters
Promotion touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Système de promotion développé, se basant sur un recours poussé aux technologies de l'information, tel que l'Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard au niveau de la promotion touristique. - Très faible recours aux nouvelles technologies notamment en terme d'informatisation et de création des sites Web.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - taux d'intérêt élevés dûs à la très forte inflation qui a prévalu en Turquie depuis le début des années 80 : de mai jusqu'à mi-octobre 1999, les taux réels à un an étaient compris entre 15 et 30%. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les</i> taux d'intérêt ont connu une détente favorable après la réforme du système financier.

***L*es télécommunications
et les nouvelles technologies de l'information
et de la communication**

A l'instar de ce qui se passe à l'échelle internationale, le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a connu au Maroc ces dernières années une évolution rapide.

Ce secteur, qui a largement contribué à la mondialisation de l'économie et à l'internationalisation des échanges, peut jouer un rôle de locomotive pour l'économie marocaine en matière d'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales et de création d'emploi. Avec l'introduction des NTIC, les opérateurs économiques seront plus aptes à accroître leur capacité concurrentielle.

La présente note se propose de présenter les principaux indicateurs du secteur des télécommunications au Maroc avant de traiter des performances réalisées par certains pays dans le domaine des NTIC. Elle se base sur les données publiées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la Banque Mondiale et Maroc Telecom.

1. Principaux indicateurs du secteur des télécommunications

1.1. Le potentiel considérable du secteur des télécommunications

1.1.1. Contribution économique du secteur⁸

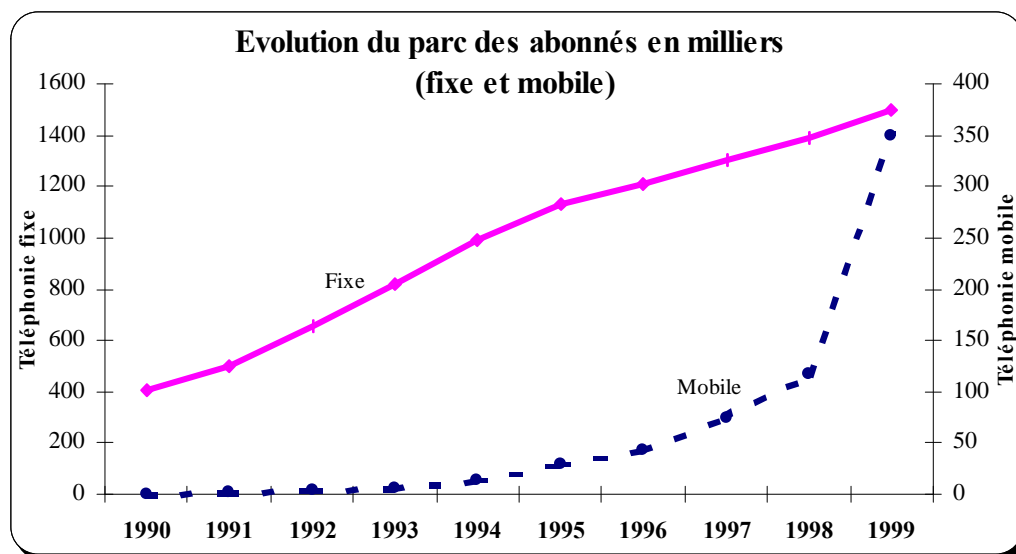
- La valeur ajoutée du secteur est de 5,7 milliards de dirhams en 1998, soit 1,7 % du PIB. Sa contribution dans le secteur des établissements et entreprises publics (EEP) est de l'ordre de 13,5%.
- L'investissement réalisé en 1998 n'a pas connu de changement par rapport à l'année précédente. Il s'est stabilisé autour de 1,4 milliard de dirhams. Cet investissement représente 10% du total des investissements des EEP.
- Les importations⁹ de produits de télécommunications (postes téléphoniques d'utilisateurs, appareils de communications pour téléphonie et télégraphie, câbles de fibres optiques...) ont atteint 1046 millions de dirhams en 1999 contre 357 millions en 1998, soit une progression de 193%. La part de ces produits dans le total des importations est passée de 0,4% à 1%. La France et l'Allemagne sont les principaux fournisseurs du Maroc pour cette catégorie de produits importés.
- Le chiffre d'affaires des télécommunications est passé de 6,5 milliards en 1997 à 7,4 milliards en 1998, soit une évolution de 14%. Cette amélioration est imputable à la croissance du parc des abonnés et au dynamisme du service de la téléphonie mobile.
- L'effectif du personnel du secteur des télécommunications a évolué de 8.317 en 1990 à 14.150 en 1998, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7%. Le taux d'encadrement est autour de 18,8% en 1998, niveau qui demeure faible par rapport aux performances réalisées par les entreprises opérant dans le secteur à l'étranger.
- La productivité (nombre d'agents par mille lignes principales en service) a atteint 9,4 en 1998 contre 10,3 en 1997 et 11,8 en 1996. Ce ratio poursuivra sa tendance à la baisse avec le développement du réseau.

⁸ Maroc Telecom essentiellement

⁹ L'ensemble du secteur

1.1.2. Les principaux indicateurs techniques

- Le nombre des abonnés au téléphone fixe et mobile est passé de 403 000 en 1990 à 1,9 million en 1999, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 18,5%. A fin juin 2000, Maroc Telecom a enregistré son millionième abonné GSM, ce qui porte le nombre des abonnés à 2,5 millions. Cette réalisation est due à la progression sensible du nombre des abonnés au téléphone fixe d'une part (1,5 million d'abonnés en 1999) et à la croissance rapide de la téléphonie mobile d'autre part.



- La densité téléphonique a triplé durant la période 1990-1999, passant de 1,68 à 6,5 lignes en service pour 100 habitants. Elle reste néanmoins sans commune mesure avec le niveau atteint par certains pays émergents (Turquie 22,4 - Malaisie 18,3 - Chili 15,6).
- Le parc des abonnées mobiles a enregistré une forte hausse. Le nombre des abonnés à la téléphonie mobile est passé de 74.500 abonnés en 1997 à 1.000.000 à fin juin 2000. La libéralisation du secteur a amené Maroc Telecom à développer une stratégie plus agressive (extension continue du réseau commercial, cartes à pré-paiement «Jawal», politique tarifaire incitative...).
- Le parc total des publiphones est passé de 13.690 en 1990 à 34.350 en 1999, soit une progression de 9% l'an. Près de 86% de la téléphonie publique est établie et exploitée par des promoteurs privés.
- Le nombre de téléboutiques a atteint 9.300 en 1999 contre 6.360 en 1998, soit une évolution de 46%. Ces téléboutiques ont permis de créer environ 18.000 postes d'emplois (deux personnes pour chaque téléboutique).

- Le délai moyen de raccordement⁽¹⁾ est passé de 80 mois en 1987 et 9 mois en 1992 à 1 mois en 1998 (y compris le rural).
- Le taux d'automatisation du réseau téléphonique est de 99,95% grâce à l'utilisation d'une technologie évoluée.
- Le nombre d'abonnés Internet n'est cependant que de 50.000 usagers. Ce service au Maroc Telecom a été mis en place en novembre 1995.
- Les sociétés de commercialisation du service Internet agréées par Ittissalat Al Maghrib sont de l'ordre de 73 en 1998. Près de 83 ministères et organismes publics ont bénéficié de ce service en 1998.
- Le nombre de sociétés actives dans le secteur des télécommunications est estimé à 800 sociétés. L'effectif global des salariés est autour de 4.000 et le chiffre d'affaires d'environ 2,8 milliards de dirhams selon IAM.
- Le marché informatique a connu un essor important résultant, d'une part de la baisse des prix et, d'autre part, de la réduction des droits d'importation qui ont été ramenés à 17,5% en 1998.
- Le parc des ordinateurs personnels est estimé à 200.000 unités, ce qui représente une pénétration de 0,7% seulement.

1.1.3. Les télécommunications dans le milieu rural

Le développement des télécommunications dans le monde rural a pour but de contribuer à l'intégration et au désenclavement des zones rurales.

- Le nombre de communes rurales connectées a atteint 1.174 en 1998 soit 90% du nombre total de communes rurales (1.298 communes rurales).
- Parmi les 5.135 localités rurales de plus de 100 foyers, 2.030 localités sont déjà desservies en 1998.
- Le nombre de localités rurales automatisées est passé de 168 en 1990 à 1.683 en 1998, soit 5,3% de l'ensemble des localités rurales (31.888 localités rurales). Ces localités ont été automatisées grâce en partie à de petites antennes paraboliques.

Malgré ces résultats, la pénétration téléphonique reste très limitée dans la campagne marocaine.

⁽¹⁾ (Demandes en instances) / (demandes téléphoniques satisfaites)* 12.

1.2. Comparaison internationale

Le secteur des télécommunications dans le monde connaît une expansion et constitue un nouveau moteur de l'économie mondiale. La forte croissance du marché GSM dans le monde le prouve : près de 90 millions d'abonnés en 1997 et 130 millions en 1998. Selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), près de 79% des abonnés dans le monde appartiennent aux pays développés, 12% aux marchés émergents et 9% à une centaine de pays en développement.

Evolution du PIB par habitant et de la densité téléphonique

	PIB par habitant en \$			Nombre de lignes pour 100 habitants		
	1994	1995	1997	1994	1995	1997
Espagne	8881	9141	9591	37,5	38,5	40,3
Portugal	5077	5175	5564	34,8	36,2	37,5
Chili	2378	2532	2677	11	13,2	15,6
Turquie	1754	1865	1940	20	21,2	22,4
Brésil	1993	2051	2107	7,4	7,5	9,6
Malaisie	2905	3108	3387	14,7	16,6	18,3
Mexique	1891	1724	1910	9,3	9,6	9,6
Afrique du Sud	2141	2165	2336	9,1	9,5	10
Maroc	975	959	1203	3,8	4,3	5
Egypte	722	726	1015	4,3	4,6	5,6
Tunisie	1425	1436	1670	4,5	5,8	7,0

Le tableau ci-dessus illustre clairement la relation qui existe entre le nombre de lignes téléphoniques et le PIB par habitant :

- L'Espagne, avec un PIB par habitant qui représente dix fois celui du Maroc, a enregistré le plus fort taux de pénétration (40,3 lignes pour cent habitants). Le Portugal occupe la deuxième place avec une densité qui dépasse 37 lignes pour cent habitants.
- La Turquie, la Malaisie et le Chili ont réalisé des densités téléphoniques importantes (18,3%, 15,6% et 22,4% respectivement). Au Maroc, cette densité n'a pas dépassé 5% en 1997 et 6,5% en 1999.

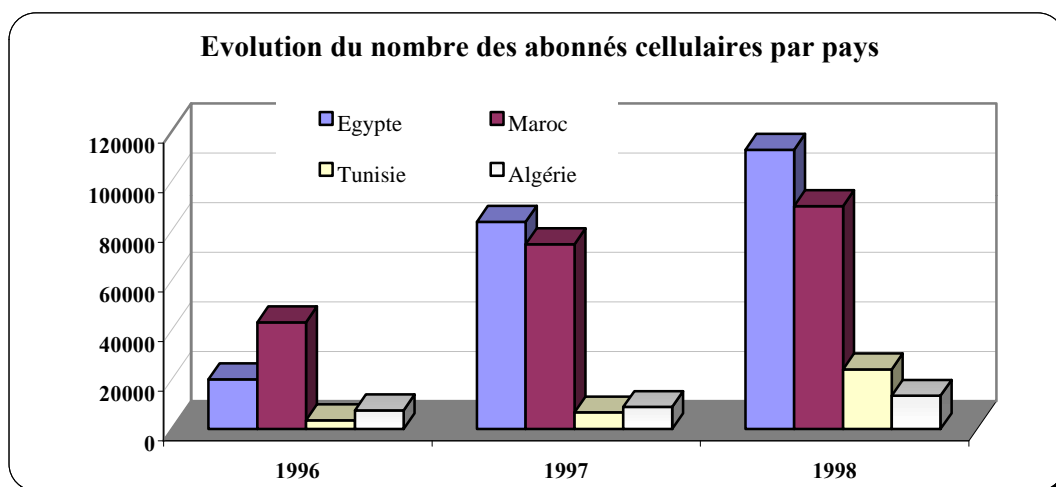
- Le Maroc se situe au même niveau que l’Egypte mais légèrement derrière la Tunisie (7 lignes pour cent habitants).

Pour permettre au Maroc d’avoir une densité téléphonique comparable avec son niveau de développement économique, il est primordial de porter la capacité du réseau téléphonique fixe au-delà de 15 lignes pour 100 habitants.

Pour la téléphonie mobile, le Maroc est le troisième pays africain, après l’Afrique du Sud en 1994 et l’Egypte en 1998, à se lancer dans la libéralisation du secteur. Le tableau suivant fait ressortir le taux de pénétration des abonnés cellulaires dans certains pays de l’échantillon.

Nombre de téléphones cellulaires pour 100 habitants

	1996	1997	1998
Espagne	-	7,6	-
Afrique du Sud	2,0	3,7	4,8
Egypte	0,02	0,2	0,2
Maroc	0,1	0,3	0,4
Tunisie	0,03	0,1	0,3
Algérie	-	-	0,1



Sur le plan de la densité téléphonique mobile, le Maroc est nettement avancé par rapport aux pays du Maghreb.

Pour ce qui concerne les tarifs cellulaires, ils sont relativement élevés par rapport à ceux de l'Afrique du Sud et aux tarifs de consommation en Egypte.

Avec l'attribution de la deuxième licence GSM, Maroc Télécom a entrepris une politique commerciale caractérisée par une baisse accélérée des tarifs qui aura certainement des retombées favorables sur le développement des télécommunications dans notre pays.

2. Nouvelles technologies de l'information et de communication

2.1. Rôle stratégique des NTIC

Dans le nouveau contexte mondial, caractérisé par la mondialisation et le libre échange, l'utilisation des NTIC devient une nécessité et conditionne la compétitivité de l'économie.

Dans les pays industrialisés, les NTIC constituent déjà le moteur de croissance surtout aux USA grâce à leur développement rapide et au renforcement de la compétitivité des industries traditionnelles.

Pour les pays en développement, ce secteur constitue une opportunité à même de réduire l'écart de compétitivité et de productivité et de créer un nombre assez important de nouveaux emplois.

En effet, à travers les gains substantiels de productivité du travail et le relèvement du taux de croissance potentiel de l'économie, les NTIC entraînent des effets importants sur la productivité globale et sur la capacité de création de richesse et transforment en profondeur les structures de l'économie.

2.2. La contribution des NTIC à la croissance économique

Aux USA, la part des industries de haute technicité de l'information est passée de 6% du PIB en 1993 à 8% en 1999 avec une contribution à la croissance proche de 50%. Le chiffre d'affaires généré par l'Internet est de 301 milliards de dollars, à comparer avec 350 milliards générés par l'industrie automobile.

Dans les pays de l'OCDE, la valeur des transactions dans le secteur des technologies de l'information a connu une croissance annuelle de plus de 8% entre 1994 et 1999, ce qui représente plus de trois fois le taux de croissance de l'économie globale (2,3% par an).

Les économies émergentes comme le Brésil, l'Inde et la Malaisie ont su créer l'environnement propice au développement des NTIC. Ils ont commencé à récolter les fruits de ces services de pointe notamment à travers le commerce électronique et les télécommunications, renforçant ainsi leur potentiel de croissance.

L'Inde reste un bon exemple à suivre au niveau du développement des technologies de l'information et de communication. En effet, malgré un pouvoir d'achat et une demande interne faibles, l'industrie indienne de haute technologie a enregistré un grand succès sur une période très courte, dépassant même certains pays riches. Ainsi, la part des exportations de logiciels dans les exportations totales de l'Inde est passée de 5,1% en 1998 à 7,1% en 1999. L'Inde est le deuxième pays exportateur avec 40 milliards de dollars après les Etats-Unis.

Les principaux facteurs de la réussite du modèle indien sont les suivants :

- Libéralisation de l'infrastructure des télécommunications.
- Investissement dans l'infrastructure de l'information.
- Focalisation sur la formation en technologie de l'information de haute technicité (plus de 240 universités gouvernementales spécialisées dans ce domaine).
- Développement du capital-risque et création de PME spécialisées dans la haute technologie.
- Concentration des exportations à haute valeur ajoutée sur des marchés porteurs (70% de ces exportations vers les Etats-Unis, 20% vers l'Europe et 10% vers le Japon).

Au Maroc, le secteur de la technologie de l'information (informatique et télécommunications) qui reste dominé par Maroc Télécom est estimé, selon la Banque Mondiale, à plus de 10 milliards de dirhams, soit 2,9% du PIB. La répartition des recettes des télécommunications est de 75% pour le téléphone fixe, 18% pour la téléphonie mobile et 7% pour les services de l'internet.

2.3. Effets des NTIC sur la promotion de la créativité et l'innovation au sein des entreprises

Aux USA, les petites entreprises aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans ceux de haute technicité, ayant utilisé l'internet, se sont développées de 46% plus rapidement que celles qui ne l'ont pas fait. De même, 44 % des entreprises américaines vendent déjà en ligne et 36% auraient l'intention de le faire le plutôt possible.

Pour l'entreprise marocaine, l'impact attendu de la libéralisation du secteur des télécommunications réside principalement dans l'amélioration de l'offre des services par l'accès rapide et à moindre coût aux réseaux de l'information. Après le capital et le travail, l'information constitue pour l'entreprise un facteur de production et un moyen déterminant de compétitivité.

D'après les résultats d'une enquête récente, réalisée en 1999 par la CGEM, sur l'utilisation des technologies de l'information au Maroc, les services les plus utilisés de l'internet, tous secteurs confondus, sont la recherche d'informations (68%) et la messagerie électronique (55%). Par contre, le service le moins utilisé de l'internet est le commerce électronique (8%). Conscient du retard qu'il a accusé dans le domaine du commerce électronique, le Maroc a lancé en février 2000 l'élaboration d'une stratégie dans ce domaine.

Dans le secteur industriel marocain, parmi les 4.400 entreprises enquêtées, 57% déclarent ne jamais utiliser l'informatique et les technologies de l'information. Par ailleurs, les entreprises disposant d'une connexion à l'internet est de l'ordre de 20% et celui des entreprises disposant d'un site Web ne dépasse pas 5%.

Les PME/PMI marocaines sont particulièrement peu utilisatrices de technologies de l'information alors que celles-ci constituent un facteur clé de leur compétitivité et deviennent des éléments déterminants dans la concurrence inter- entreprises.

En effet, pour ces entreprises, l'utilisation des systèmes et réseaux de l'information permettra :

- Une présence commerciale plus marquée des produits et services sur les marchés national et mondial.
- Une amélioration de la qualité des produits et services offerts.
- De nouvelles opportunités d'affaires.
- La réduction des chaînes d'approvisionnement .
- La réduction des coûts de revient.
- La rationalisation des flux de production .
- Une meilleure gestion financière
- La création d'emplois dans les domaines du développement de logiciels et de services à forte valeur ajoutée.

2.4. La politique des NTIC au Maroc

Il est évident que les effets d'entraînement de l'octroi de la deuxième licence GSM à un opérateur privé « Méditel » ont déjà commencé à voir le jour, que ce soit à travers le Fonds Hassan II de Développement Economique et Social affecté au soutien d'un ensemble de secteurs de l'économie nationale ou à travers la nouvelle dynamique créée en faveur des entreprises spécialisées dans les réseaux, le génie civil, les installations des câbles, la fabrication de pylônes ainsi que les entreprises de distribution.

De plus, il est prévu que dès l'an 2002, le secteur des NTIC sera totalement libéralisé. L'avenir du secteur des télécommunications dépend en grande partie de la privatisation de Maroc Télécom, l'octroi d'autres licences satellites et la vente d'autorisations d'exploitations de certains services. Le Maroc entend à présent devenir le premier pays nord africain à mettre fin au monopole de l'Etat en mettant en vente 35% des actions de Maroc Télécom dès l'an 2000. Cette opération permettra à l'Etat de se procurer des recettes et d'assurer à l'économie nationale des services de qualité et à des prix compétitifs.

3. Conclusion

Le Maroc vient de franchir une étape décisive dans le processus de libéralisation du secteur des télécommunications. Le succès de la vente de la deuxième licence GSM et la privatisation programmée de 35% du capital de Maroc Télécom, montrent bien la volonté engagée par le Maroc de s'inscrire dans le nouveau contexte mondial marqué par l'utilisation massive des NTIC.

La libéralisation des NTIC au Maroc, créera en principe, à l'instar des expériences réussies de certaines économies émergentes (Brésil, Inde, Malaisée...) une dynamique nouvelle qui permettra d'accélérer la mise à niveau de l'économie vers une plus grande compétitivité.

Pour ce faire, certains préalables méritent d'être établis :

- Avoir une stratégie claire de développement de ce secteur.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance des technologies de l'information et leur rôle en matière d'amélioration de la compétitivité.
- Adapter le cadre juridique pour le développement du commerce électronique
- Permettre l'émergence, dans le marché marocain, des nouvelles activités économiques centrées sur le développement et l'utilisation des technologies de l'information.
- Garantir une couverture suffisante des besoins de communications à un coût raisonnable pour la collectivité nationale.

Le secteur du BTP

Résumé

Le secteur du bâtiment et travaux publics emploie 8% de la population active urbaine dont 77% non diplômés et contribue pour 45% à la FBCF. Sa participation au PIB a, toutefois, marqué un recul d'un point en passant de 5 à 4% entre la décennie 80 et la décennie 90.

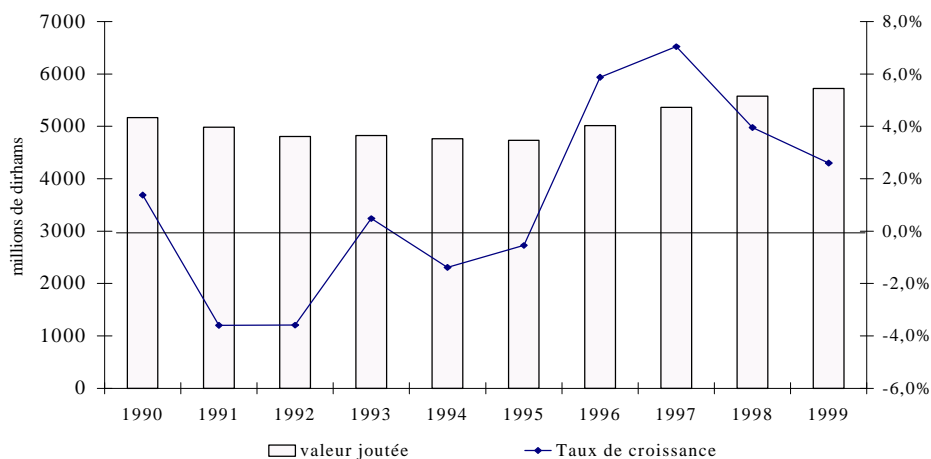
Diverses contraintes handicapent le développement de ce secteur. Le bâtiment est sujet à des problèmes d'ordre foncier, financier et réglementaire alors que la grande problématique des travaux publics reste sans doute la mobilisation des fonds de financement.

Aussi, le but de la présente note est-il d'étudier l'évolution des principaux indicateurs du secteur du BTP durant la décennie 90, ses effets d'entraînement et ses contraintes en se basant sur les données et les statistiques recueillies auprès du Secrétariat d'Etat à l'Habitat, du Ministère de l'Equipement et de la Direction de la Statistique.

1. Comportement économique du secteur du BTP durant les dix dernières années

1.1. Valeur ajoutée du secteur BTP

- La part moyenne du secteur BTP dans le PIB à prix constants, durant la décennie 90, est de 4,3%. Elle a beaucoup régressé par rapport aux années 80 où le secteur représentait plus de 5%.
- Pendant la décennie 90, la valeur ajoutée du secteur BTP à prix constants n'a progressé, en moyenne, que de 1,2% par an.
- Sensible à l'activité générale et à la politique économique, le secteur BTP a connu une crise de croissance au début des années 90. De 1990 à 1995, les taux d'accroissement de la valeur ajoutée du BTP étaient nuls ou négatifs. Ce n'est qu'en 1996 que le secteur a entamé une évolution à la hausse, avec un taux de 5,9%, grâce entre autres au lancement du programme des 200.000 logements, la construction du barrage Al Wahda et le lancement des projets autoroutiers. Le secteur a atteint un pic de croissance de 7% en 1997.



Source : Direction de la Statistique

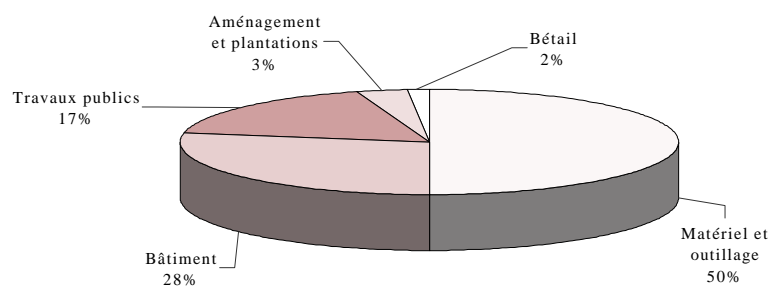
Fig.1. : Valeur ajoutée du secteur BTP à prix constants

1.2. Investissement dans le secteur BTP

- Avec une part moyenne de 45% dans la FBCF, le secteur BTP occupe la deuxième place après la rubrique matériel et outillage. 61% des investissements sont réalisés dans la branche du bâtiment et 39% dans celle des travaux publics.

Source : Direction de la Statistique

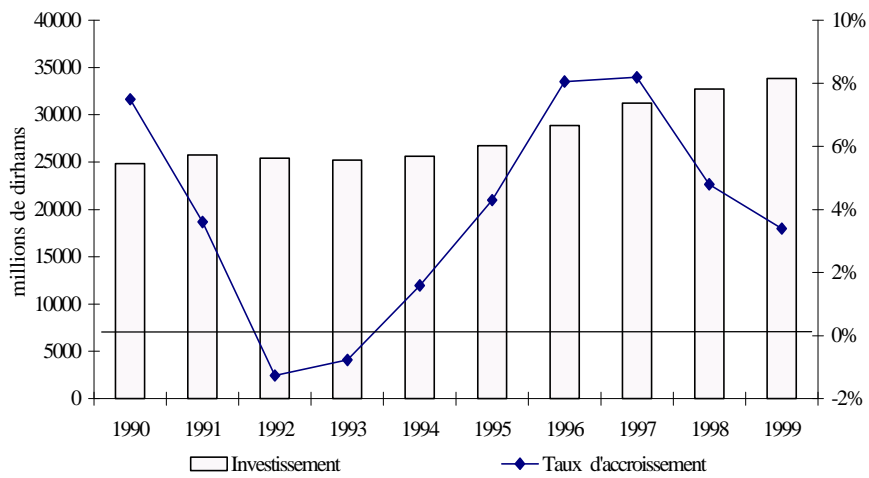
Fig.2. : Contribution du secteur BTP à la FBCF



Source : Direction de la Statistique

Fig.2. : Contribution du secteur BTP à la FBCF

- Semblable au rythme de croissance de la valeur ajoutée du secteur, l'investissement ne connaît pas depuis 1990 un développement spectaculaire. Ce n'est qu'à partir de 1995 que l'investissement s'est redressé.
- La croissance moyenne annuelle des investissements en nominal s'élève à 3,9% au cours des dix dernières années.



Source : Direction de la Statistique

Fig.3 : Investissement dans le secteur BTP

- Pris séparément, la branche du bâtiment a connu une relance de l'investissement en 1996 et 1997 tandis que l'effort d'investissement dans les travaux publics est fluctuant.

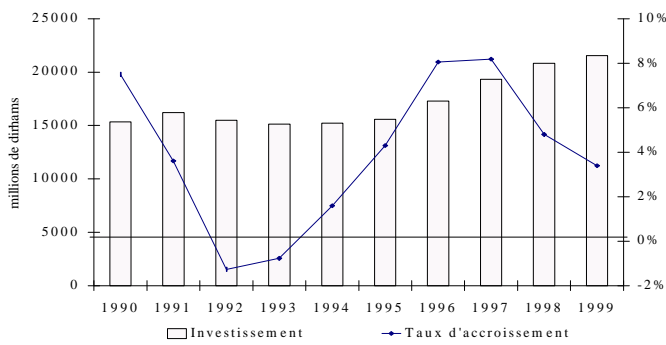
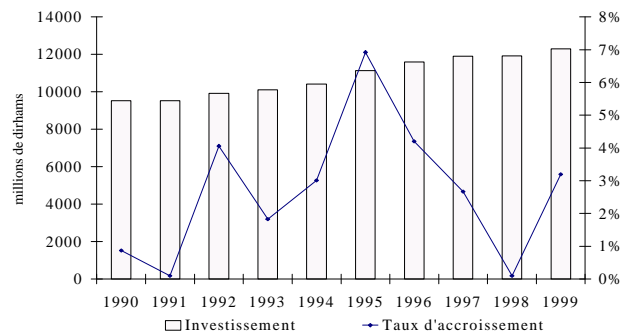


Fig.4 : Investissement dans le bâtiment

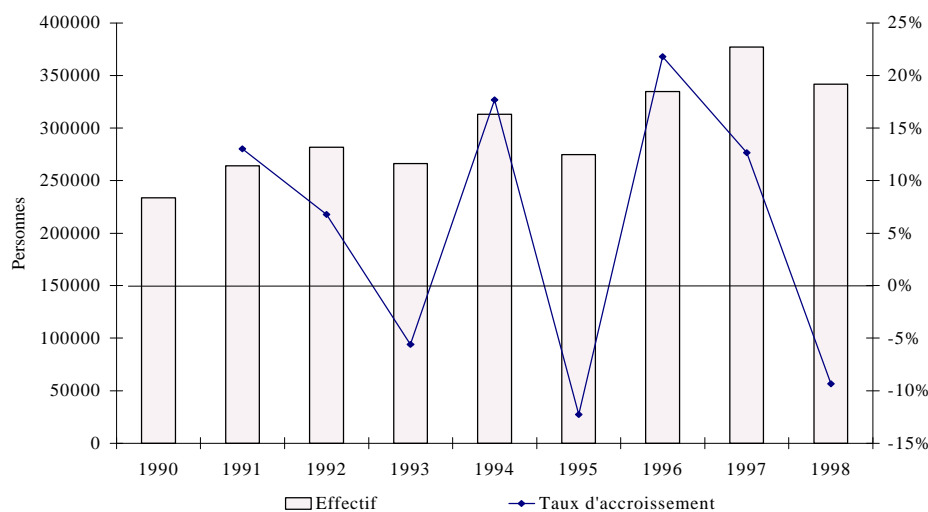


Source : Direction de la Statistique

Fig.5 : Investissement dans les travaux publics

3. Emploi dans le secteur BTP

- Le secteur du bâtiment et travaux publics emploie, selon la Direction de la Statistique, près de 8% de la population active urbaine, soit un effectif de 343.600 personnes en 1998 dont 77% non diplômés.
- Influencé par la conjoncture du secteur, l'emploi dans le secteur du BTP n'évolue pas de manière soutenue.



Source : Direction de la Statistique

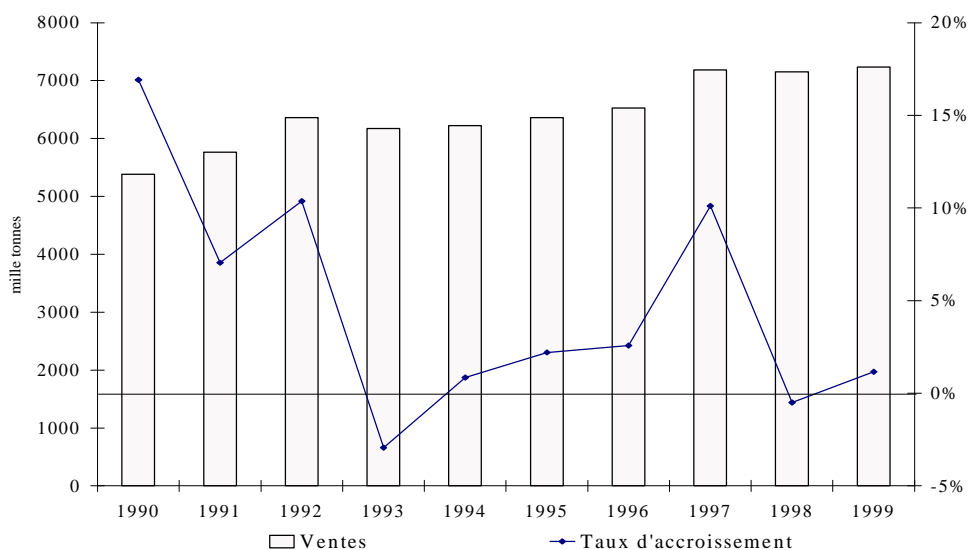
Fig.6. : Emploi dans le secteur BTP

- La plupart des entreprises du secteur BTP se caractérisent par une capacité de production et un taux d'encadrement faibles. De plus, leur activité reste fort dépendante de la commande publique. Leur champ d'intervention est diversifié : construction et travaux d'œuvre secondaires, routes et terrassements, travaux maritimes et fluviaux, fondation, sondage et forage, assainissement.
- Le tissu des entreprises BTP au Maroc est composé, d'après le Ministère de l'Équipement, d'environ 53.000 entreprises dont :
 - ✓ Quelques dizaines d'entreprises bien structurées.
 - ✓ Environ 1.400 PME.
 - ✓ Un grand nombre de micro-entreprises qui sont fortement liées à la demande de logement des ménages ou de petits promoteurs.
- L'ingénierie marocaine du BTP, selon le Ministère de l'Équipement, comprend :
 - ✓ 200 bureaux d'étude.
 - ✓ Moins de 10 bureaux de contrôle de petite taille qui interviennent principalement dans le contrôle des plans et des travaux du BTP.
 - ✓ Quelques laboratoires de contrôle dont le principal est le LPEE (Laboratoire Public d'Études et d'Essais).

2. Evolution de quelques indicateurs physiques du secteur **BTP**

2.1. Ventes de ciment

- La production du ciment est assurée par 10 usines d'une capacité d'environ 10 millions de tonnes. Réparties entre Agadir, Casablanca, Marrakech, Méknès, Oujda, Rabat, Safi, Tanger et Tétouan, ces unités de production couvrent judicieusement l'ensemble du territoire national.
- De 1990 à 1999, les ventes de ciment ont augmenté à un rythme annuel moyen de 4,8%.
- Les ventes de ciment ont affiché une tendance à la hausse jusqu'en 1992 pour décroître en 1993 et stagner l'année suivante. Ce n'est qu'en 1996-1997 que les ventes de ciment ont enregistré des améliorations grâce notamment au lancement du projet des 200.000 logements et du projet Sala El Jadida.



Source : Direction de la Statistique

Fig.7. : Ventes de ciment

2.2. Autorisations de construire

- Sur 10 ans, les autorisations de construire ont augmenté à un rythme moyen de 3,4% par an. Cet indicateur a fortement baissé en 1991. Mais entre 1992 et 1995, il a connu une certaine régularité de croissance et s'est amélioré de 18,6% en 1996. Depuis 1996, le nombre d'autorisations de construire est en stagnation voire en baisse (1999).

- Par type de construction, les maisons de type marocain viennent en tête avec 71% suivies de loin par les immeubles avec 15%.

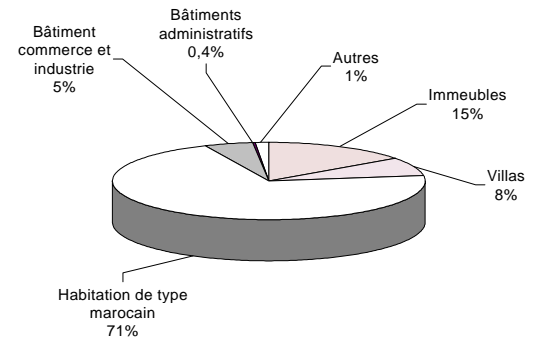
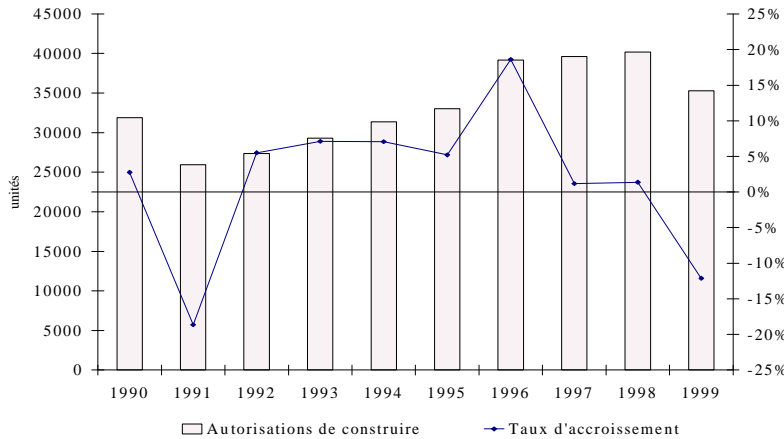
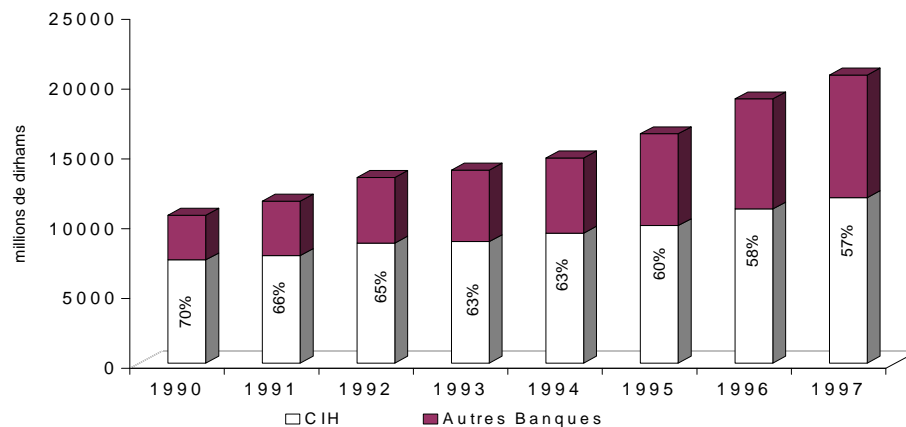


Fig.8. : Autorisations de construire

Source : Direction de la Statistique
Fig.9. : Typologie des autorisations de construire

2.3 Crédits à l'habitat

- La contribution du système bancaire au financement du logement n'est pas élevée. D'après le Secrétariat d'Etat à l'Habitat, le système bancaire n'a financé en 1991 que 17,5% de la valeur de la production de logements neufs (y compris l'habitat non réglementaire). Ce pourcentage se répartit entre les organismes spécialisés (CIH, BCP et CNCA) et les autres banques à concurrence de 14,5% et 3% respectivement. L'autofinancement représente donc plus de 80%.
- Le monopole du CIH depuis la décennie 1970 a été atténué par une implication, de plus en plus large, des banques commerciales dans le financement du logement. De 70% en 1990, la part du CIH dans l'encours total de crédits à l'habitat est passée à 57% en 1997.



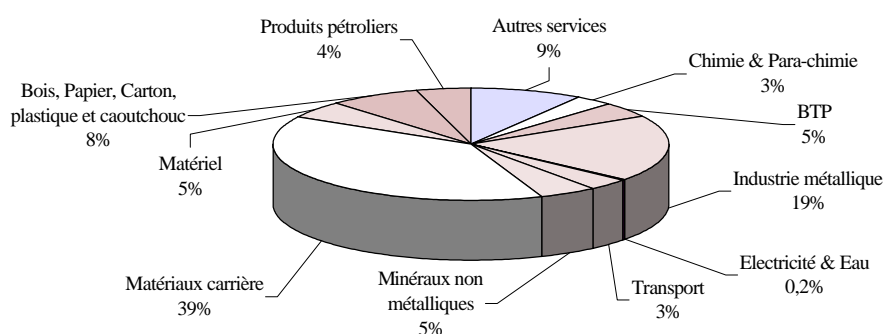
Source : Secrétariat d'Etat à l'Habitat
Fig.10. : Evolution de l'encours de crédit à l'habitat

3. Effets d'entraînement du secteur BTP

Dans ce qui suit, les effets d'entraînement en amont et en aval sont appréhendés à travers une analyse du TES 1990 (version actualisée du TES 1980).

3.1. Effet d'entraînement en amont

- Le BTP est un secteur fort consommateur de produits et services des autres secteurs. Il est gros consommateur des minéraux de carrière et des produits métalliques de base (environ 58% de ses consommations intermédiaires).



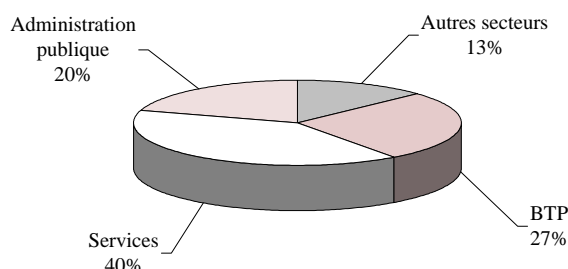
Source : Direction de la Statistique

Fig.11. : Les consommations intermédiaires du secteur BTP

- L'effet d'entraînement direct en amont, mesuré par les coefficients techniques du TES, est très important. Il est de l'ordre de 65%. L'augmentation de 100 dirhams de la valeur de production du secteur BTP nécessite une production supplémentaire de 65 dirhams des autres branches.

3.2. Effet d'entraînement en aval

- Cet effet est mesuré à travers la demande des secteurs utilisateurs du produit BTP. Les grands consommateurs de ce produit sont les services non marchands (bâtiments administratifs, écoles, hôpitaux, dispensaires, etc), les services marchands (transport, communications) et le secteur lui-même.



Source : Direction de la Statistique

Fig.12. : Les secteurs utilisateurs du produit BTP

- Une croissance d'une unité de la production du secteur BTP induira, selon le TES, le développement des secteurs utilisateurs de ses produits, essentiellement les services (4%), le secteur lui-même (3%) et les services non marchands (2%).

Aussi l'effet d'entraînement en aval du secteur BTP sur l'économie s'avère -t- il limité par comparaison à l'effet d'entraînement en amont qui est important. Par ailleurs, le secteur du BTP a d'autres retombées positives sur l'économie et le social. Les infrastructures permettent d'accompagner et de stimuler le développement socio-économique, de promouvoir l'emploi et de valoriser les ressources naturelles.

4. Contraintes du secteur BTP

Le secteur BTP est sensible à la conjoncture économique et reste dépendant des fluctuations du PIB national. Ce secteur a, en plus, ses propres problèmes qui handicapent son évolution.

4.1. Bâtiment

Problèmes financiers

- Contribution insuffisante du secteur bancaire: Le Secrétariat d'Etat à l'Habitat avance que 80% des ménages, qui deviennent propriétaires, sont leur propre promoteur. Ils préfèrent ainsi avancer leurs chantiers au rythme de leurs ressources propres.
- Problèmes de gestion des Organismes Sous Tutelle (OST), principal instrument de l'intervention étatique en matière de logement. La restructuration de ces établissements constitue l'une des principales actions du Plan pour la période 2000-2004.

Problèmes fonciers

- Epuisement des réserves foncières publiques dans les périmètres urbains.
- Propriété foncière soumise généralement au régime coutumier «*moulikia*» malgré les efforts consentis pour la généralisation du régime d'immatriculation et des livres fonciers.

Problèmes fiscaux

- Le secteur de la promotion immobilière est sujet à une multitude de taxes et impôts (TVA, TPI, PSN, taxes sur les opérations de lotissement, taxes sur les terrains non bâtis, etc). Cette fiscalité représente, selon le Secrétariat d'Etat à l'Habitat, 15 à 20% du coût de revient d'une opération de promotion immobilière.

Toutefois, la Loi de Finances du deuxième semestre 2000 s'est fixée parmi les objectifs de réduire le coût fiscal des projets immobiliers à travers la suppression de la PSN sur les terrains non bâtis, sur la taxe urbaine et sur les profits.

Problèmes réglementaires

- Léthargie du secteur locatif due à la dégradation du climat de confiance entre propriétaires et locataires. Une loi relative au recouvrement des loyers a été promulguée le 7 octobre 1999 pour mieux organiser les rapports contractuels entre bailleur et locataire.
- Production annuelle non réglementaire de 25.000 logements créant des désordres urbains et nécessitant à terme des interventions très coûteuses de redressement et de restructuration.
- Production annuelle réglementaire de 85.000 logements/ an pour des besoins évalués à 135.000 logements/ an.
- Stock important de logements et de bureaux inoccupés à cause des problèmes de commercialisation.
- Concrétisation lente du programme de 200.000 logements, handicapée par la faiblesse du pouvoir d'achat malgré les facilités de paiement octroyées.
- Le système de financement "Habitat Bon Marché" concerne principalement les revenus compris entre 2.000-3.600 dirhams/ mois alors que les salaires inférieurs à 2.000 dirhams sont quasiment exclus des prêts d'autant plus que le système actuel d'aide indirecte (ristournes, exonération d'impôts) profite plus aux ménages aisés.

La Loi de Finances du deuxième semestre 2000 a prévu une aide à l'accès à la propriété des fonctionnaires à bas revenu au logement social. L'Etat envisage de leur accorder une aide sous forme d'avance remboursable de 10% de la valeur immobilière totale dans la limite de 20.000 dirhams, cette avance couvre l'apport personnel requis pour l'obtention du prêt bonifié.

4.2. Travaux publics

- Vu l'importance des sommes engagées, l'Etat reste le principal investisseur dans les travaux publics mais il n'a cessé par le passé de réduire ses dépenses d'investissement afin de consolider l'équilibre budgétaire.
- Les travaux publics nécessitent l'intervention d'opérateurs de taille, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des entreprises marocaines.
- La rentabilisation des projets d'infrastructure ne peut se faire qu'après 20-30 ans. Ceci décourage les investisseurs privés à se lancer dans de tels projets.
- Un gap important existe entre la rentabilité économique et la rentabilité financière des travaux publics. Les opérateurs privés renoncent à assumer un tel gap que seul l'intervenant public peut prendre en charge.

- Les créances du secteur sur l'Etat et les établissements publics qui sont respectivement de 1,68 milliards de dirhams et de 3,36 milliards de dirhams à la fin du premier semestre 1999 handicapent l'activité des entreprises opérantes dans le secteur du BTP. Il est à signaler que depuis, des efforts importants ont été déployés par le Trésor pour réduire les arriérés de paiement (1 milliard de dirhams a été débloqué entre juillet 1999 et fin mars 2000 pour le paiement des arriérés, tous secteurs confondus).

Le **financement de l'habitat**

Résumé

Durant les deux dernières décennies, le secteur de la construction contribuait efficacement à la croissance économique du pays de par sa forte demande en main d'œuvre et en intrants. Actuellement, il connaît une période de stagnation. Celle-ci se manifeste, essentiellement, dans une production de logements qui est au-dessous de son potentiel. Ainsi, le déficit en logements ne cesse de s'aggraver notamment dans le milieu urbain. Sa résorption nécessite le doublement des réalisations actuelles en logements. Cependant, cet objectif est difficile à atteindre car le secteur se heurte à des contraintes foncières, réglementaires et financières.

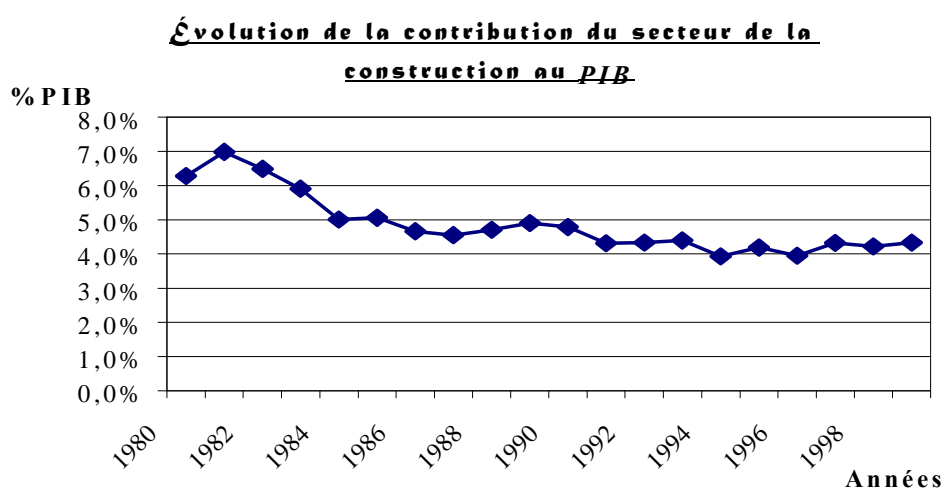
La présente note se propose de traiter de l'aspect financier du secteur sur la base d'une étude menée par le Ministère de l'Habitat en 1994. Il en ressort que le financement de l'habitat est dominé par l'autofinancement alors que la participation du système bancaire reste encore faible malgré les facilités accordées à l'encours au crédit. Toutefois, ces facilités restent insuffisantes pour les classes à revenu faible (inférieur à 2 500 DH) qui représentent plus de 70% des ménages.

1. Le secteur de la construction

1.1. La situation actuelle du secteur de la construction

Le secteur emploie près de 344 000 personnes, soit environ 6,7% de la population active urbaine. La valeur ajoutée par employé est de 160 000 DH (en dirham constant de 1980). Un dirham de valeur ajoutée générée par le secteur de la construction entraîne une demande de 0,8 DH du reste de l'économie dont 0,5 DH du secteur de l'industrie.

Actuellement, le secteur de la construction connaît une période de récession. Sa contribution au PIB n'a cessé de diminuer. En 1999, elle est de 4,3% contre près de 7% au début de la décennie 80.



Source : Direction de la Statistique

La récession que connaît le secteur s'explique, entre autres, par la persistance de certaines contraintes qui entravent son développement

1.2. Les contraintes

Les principales contraintes sont :

- l'insuffisance du développement du financement de l'habitat.
- la rigidité des réglementations foncières urbaines.
- le coût élevé des terrains.
- la pénurie de terrains urbains.
- la soumission de la propriété foncière à un double régime coutumier : la moukia et l'immatriculation.
- l'inadéquation des systèmes de taxation appliqués au secteur immobilier.

Ces contraintes ont engendré les dysfonctionnements ci-après :

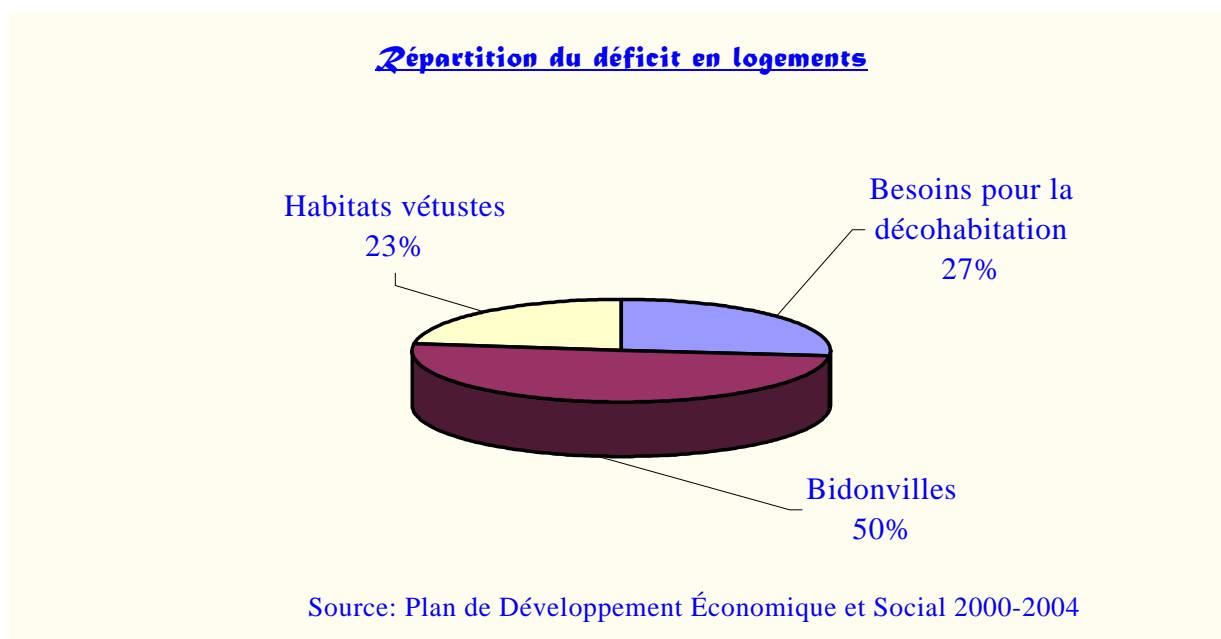
- L'accroissement de la production non réglementaire (25 000 unités par an).
- La dominance du secteur public notamment dans la production des lotissements.
- La faiblesse de la contribution du secteur privé à la production de logements.
- L'aggravation du déficit en logements.

1.3. La demande en habitat dans le milieu urbain

La notion de besoin en logements à une année donnée comprend :

- Le déficit de l'année en question.
- Les besoins découlant de l'évolution démographique.
- Les besoins pour le renouvellement du parc.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1994, le déficit actualisé en logements est de 750 000 unités dans le milieu urbain. Sa répartition se présente comme suit :



Pour la demande additionnelle due à la croissance démographique et au renouvellement du parc, elle est de l'ordre de 130 000 unités par an.

2. Le financement de l'habitat

2.1. Les mécanismes de financement et d'aide au logement

Le financement du logement revêt trois principales formes :

- Le financement promoteur ou préfinancement de la production qui est un financement à court et moyen termes généralement disponible aux conditions du marché.
- Le financement acquéreur ou financement pour l'accès à la propriété. Il s'agit, essentiellement, d'un financement à long terme octroyé aux ménages, soit pour l'acquisition d'un logement clefs en main ou pour l'auto-construction. Deux régimes sont appliqués :

Régime général

Il vise les logements neufs destinés à l'habitation personnelle ou à la location, d'une valeur immobilière totale (VIT) de 350 000 DH dont 50 000 DH pour le terrain. Les avantages octroyés dans le cadre de ce régime sont :

- une ristourne de deux points.
- l'exonération de la TVA sur les intérêts.
- l'exonération des droits d'enregistrement des actes de prêt.

Régime spécial

Il vise les logements neufs destinés à l'habitation personnelle dont la superficie ne dépasse pas 100 m², une VIT maximum de 200 000 DH dont 30 000 DH pour le terrain et un revenu mensuel de l'acquéreur ne dépassant pas 3 600 DH. Les avantages accordés par ce régime sont :

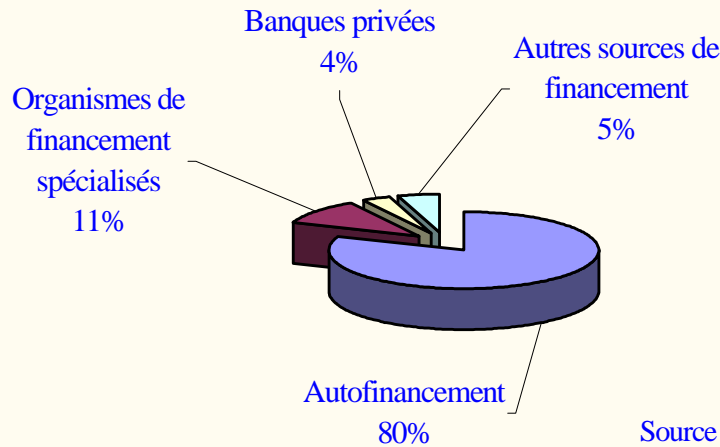
- une ristourne de six points.
- l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée sur les intérêts.
- l'exonération des droits d'enregistrement des actes de prêt.
- une durée de remboursement allant jusqu'à 25 ans.
- une quotité de prêts de l'ordre de 90%.
- une réduction des droits d'enregistrement de 50% (1,25% au lieu de 2,5%).
- l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée résiduelle appliquée sur le coût de la construction du logement.
- une réduction de 50% de la taxe d'autorisation de construire.
- une déduction des intérêts hypothécaires jusqu'à 10% du revenu imposable pour l'impôt général sur le revenu.

Les aides publiques sous forme d'un déboursement en numéraire ou d'un manque à gagner pour le Trésor. C'est le cas des ristournes d'intérêt, du risque de change et des exonérations d'impôts et taxes. Actuellement, une nouvelle aide est agréée. Elle est octroyée exclusivement aux fonctionnaires à bas revenu. C'est une avance remboursable de 10% de la valeur immobilière totale du logement social ne dépassant pas 15 000 DH (Loi de Finances de la deuxième semestre 2000).

2.2. Le financement bancaire

Selon l'étude menée par le Ministère de l'Habitat en 1994, le secteur bancaire (banques privées et spécialisées) participe faiblement au financement de l'habitat. En 1991, il n'a financé que 15% de la valeur totale de la production dans le secteur réglementaire.

Structure du système de financement de l'habitat

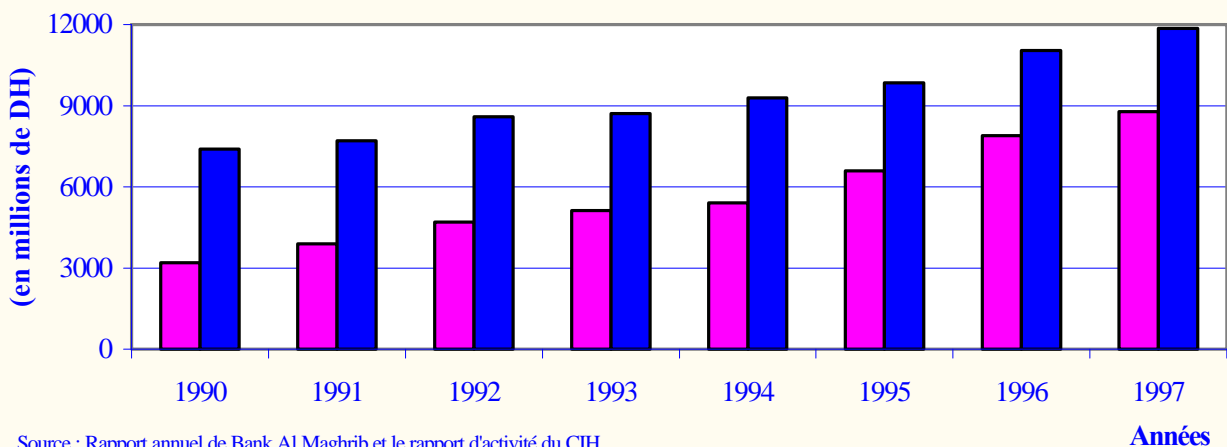


Source : Al maouil, 1997

Cette étude a révélé aussi, que 70% des financements accordés par le système bancaire sont drainés vers deux catégories de logements (villas et appartements). Celles-ci, ne présentent que 29% de la production réglementaire en logements.

Il est à noter que le CIH avait, auparavant, le monopole du financement du logement. Actuellement, les banques privées s'y impliquent de plus en plus. Ainsi, la part du CIH dans l'encours total du crédit s'est remarquablement réduite au profit des banques privées, passant de 70% en 1990 à 57% en 1997.

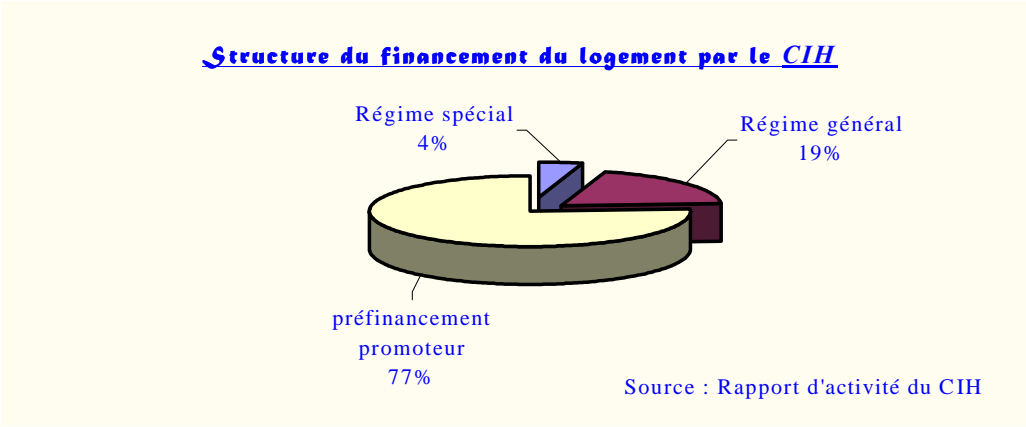
Évolution des crédits à l'habitat accordés par le CIH et les autres banques



Source : Rapport annuel de Bank Al Maghrib et le rapport d'activité du CIH

- Crédit à l'habitat auprès des banques
- Crédit à l'habitat auprès du CIH

L'activité de prêt à l'immobilier, exercée par le CIH, se caractérise par une dominance de prêt au préfinancement promoteur. Elle représente 77% du total des crédits accordés par cet établissement de 1994 à 1997. Sur la même période, le montant des crédits accordés annuellement par le CIH est de l'ordre de 4,1 milliards de dirhams. Le nombre de logements préfinancés, est passé de 6 182 à 32 606 entre 1994 et 1997 après avoir enregistré un pic en 1996 avec près de 36 500 logements.



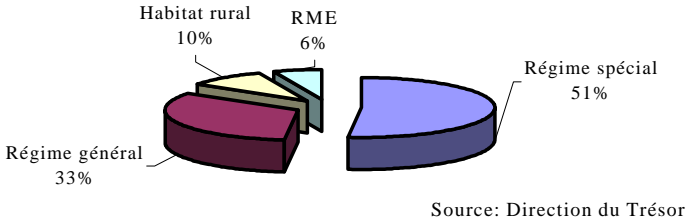
Dans le cadre du régime spécial, 1 500 logements en moyenne ont été financés annuellement par le CIH de 1994 à 1997. Un pic de 5 464 logements a été enregistré en 1997 suite au démarrage de la commercialisation du programme des 200 000 logements. Alors que sous le régime général, le nombre moyen de logements financés par le CIH, durant la même période concernée, est de l'ordre de 5000 par an.

2.3. Les ristournes d'intérêt et risque de change

L'Etat consent un soutien aux ménages pour le financement du logement à travers l'octroi des ristournes d'intérêt et la prise en charge du risque de change. Des ristournes sont également accordées aux Ressortissants Marocains à l'Etranger (RME) et à l'habitat rural et sont assimilées au régime général.

Ainsi, le montant des ristournes débloquées s'élève à 850 millions de dirhams durant la période 1994-1998. La moitié de ce montant a été réservée au régime spécial afin d'encourager l'habitat social.

Répartition des ristournes d'intérêt selon les différentes catégories d'habitat

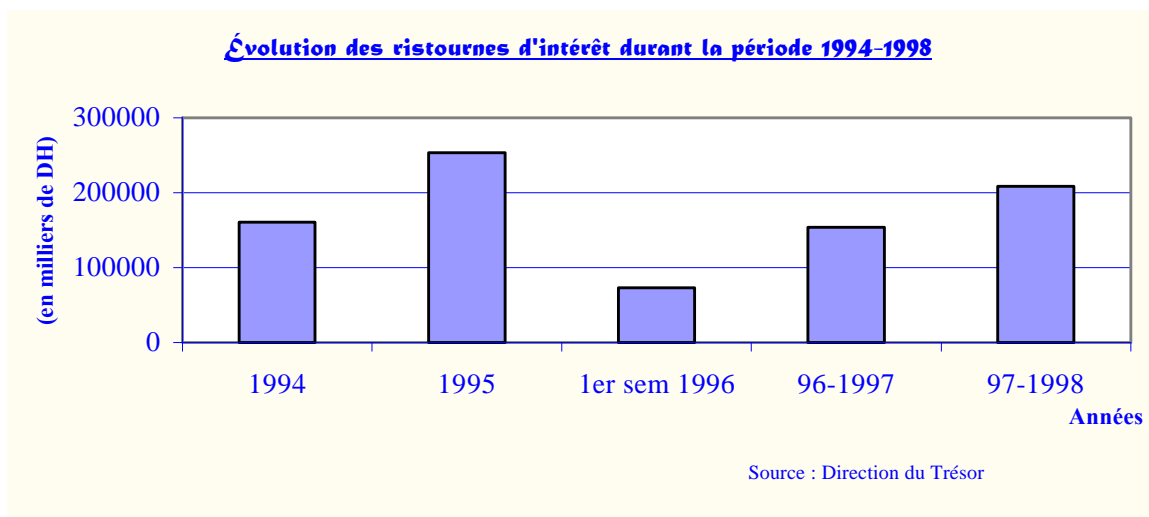


Le graphique suivant montre l'évolution des ristournes d'intérêt durant la période 1994-1998. Ainsi, un pic est enregistré en 1995 avec un montant de 253 284 DH. Ceci s'explique par la commercialisation du programme national des 200 000 logements.

Pour le cas du CIH, l'Etat supporte annuellement un montant de l'ordre de 20 millions de dirhams. Ce montant représente la contrepartie du risque de change sur les emprunts du CIH contractés auprès de la Banque Mondiale et destinés au financement de l'habitat.

En somme, l'Etat accorde une aide annuelle moyenne au logement, par le biais des ristournes d'intérêt et de risque de change, de 210 millions de dirhams. CIH H cractés auprès de la Banque Mondiale et destinés au financement de l'habitat.

En somme, l'Etat accorde une aide annuelle moyenne au logement, par le biais des ristournes d'intérêt et de risque de change, de 210 millions de dirhams.



Le **Financement des infrastructures économiques**

L'investissement en matière d'infrastructure économique est financé, selon le Plan de Développement Economique et Social 2000- 2004, principalement par l'Etat et les organismes publics alors que l'intervention du secteur privé est faible. La contribution du budget de l'Etat porte essentiellement sur l'équipement hydraulique, l'infrastructure routière et l'habitat.

Toutefois, dans un contexte de rareté des ressources budgétaires, le financement des infrastructures économiques devra être reconsidéré en impliquant davantage les usagers, le secteur privé et les Collectivités Locales.

La présente note a été élaborée en partie à travers l'analyse des documents du Plan de Développement Economique et Social 2000- 2004, et des rapports des commissions du plan.

1. Habitat

- Les Organismes Sous Tutelle (OST) constituent des moyens de la mise en œuvre de la plupart des programmes publics en matière de construction et de lotissement. A caractère industriel et commercial, ces organismes dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont au nombre de 10 dont 7 de dimension régionale (ERAC), 2 de dimension nationale (ANHI et SNEC) et une de dimension locale (ATTACHAROUK).
- Les investissements des OST ont atteint, selon le Secrétariat d'Etat à l'Habitat, 2.249 millions de dirhams au titre de l'exercice 1999. D'après le plan de développement économique et social, l'investissement prévu par ces établissements est de 14,85 milliards de dirhams pour la période 2000-2004.
- Dans le cadre de la coopération financière, les OST contractent des emprunts auprès des organismes internationaux. Un emprunt de 15,2 millions d'Euro a été accordé en 1999 à l'ANHI par l'Agence Française de Développement.
- L'Etat consent un soutien indirect aux ménages à travers l'exonération ou la diminution de certains impôts, l'octroi des ristournes d'intérêt et la prise en charge du risque de change sur les emprunts extérieurs du CIH.
- Au titre de l'exercice 1997-98, le montant des ristournes des intérêts relatifs à l'habitat et pris en charge par l'Etat a atteint 209 millions de dirhams dont 55% concerne le régime spécial, 20% le régime général, 11% l'habitat rural et 14% les ressortissants marocains à l'étranger.
- La contrepartie du risque de change supporté par l'Etat sur les emprunts du CIH auprès de la Banque Mondiale pour le financement de l'habitat est d'environ 20 millions de dirhams par an.

- Le financement bancaire du secteur de l'habitat est assuré principalement par le CIH, la BCP et la CNCA. Le CIH qui finance la quasi-totalité des investissements hôteliers contribue à 60% environ au financement bancaire de l'habitat. La BCP est spécialisée dans le financement du logement économique dans le cadre du crédit "Habitat Bon Marché" ainsi que dans le financement de l'habitat en faveur des ressortissants marocains à l'étranger alors que la CNCA intervient dans le financement du logement dans le monde rural.

2. Routes

- Le Fond Spécial Routier (FSR) a été institué par la Loi de Finances de 1989 afin d'apporter une ressource stable non budgétaire susceptible de financer les investissements de maintenance, d'entretien et d'exploitation des routes. Ce fonds est alimenté par :
 - Le produit de la taxe à l'essieu.
 - Le produit de la taxe additionnelle d'immatriculation sur les véhicules automobiles.
 - Le produit des amendes et pénalités relatives à ces taxes.
 - Le produit d'un prélèvement sur les quotités des TIC applicables aux carburants.
- Le FSR peut recourir, d'après la Loi de Finances 99- 00, à des emprunts pour répondre au besoin de financement du Programme National des Routes Rurales.
- La commission de l'infrastructure économique du Plan a proposé également d'affecter la vignette au FSR et de créer une redevance d'usage intensif de la route qui sera affectée à ce fond. Ces propositions n'étaient pas retenues dans le cadre du projet de Plan 2000-2004.
- L'ONT prend en charge la totalité des infrastructures relatives aux gares routières de marchandises et aux terminaux de transport international.
- Au titre du projet de Plan quinquennal 2000-2004, une enveloppe globale de 12,39 milliards de dirhams est prévue pour les investissements en routes. Cet investissement sera pris en charge conjointement par le FSR (6,75 milliards de dirhams) et le budget général (5,64 milliards de dirhams).

3. Autoroutes

- Pour réaliser, entretenir et exploiter le réseau autoroutier national, une société a été créée en 1989 sous la dénomination Autoroutes Du Maroc (ADM). La société est essentiellement publique en raison de la prédominance du Trésor et des entreprises publiques dans son capital.
- La réalisation du programme autoroutier se fait à travers différents outils de financement en l'occurrence le péage et les emprunts concessionnels.

- L'ADM prévoit une enveloppe d'investissement de 3,89 milliards de dirhams durant la période du Plan allant de 2000 à 2004 alors que les projets de tronçons non encore concédés totalisent 4,17 milliards de dirhams pour la même période.

4. Chemin de fer

- Le transport ferroviaire est géré par l'ONCF qui opère sur trois marchés : voyageurs 25%, marchandises 25% et les phosphates 50% des recettes.
- La capacité d'autofinancement de l'ONCF est insuffisante pour faire face aux besoins de réhabilitation et d'extension du réseau ferroviaire. L'ONCF est subventionné à hauteur de 700 millions de dirhams par an conformément au contrat plan signé en septembre 1996. Cette subvention va expirer fin 2000.
- En outre, L'ONCF a contracté des emprunts auprès de la BIRD, la BAD, le BEI pour pouvoir financer en partie son programme d'investissement.
- L'ONCF mène également des investigations pour pouvoir donner en concession au secteur privé la construction et l'exploitation de tronçons ferroviaires.
- Le changement du statut de l'ONCF en société anonyme, une mesure proposée dans le cadre du projet de Plan 2000- 2004, va encourager l'implication du secteur privé dans la réalisation des infrastructures ferroviaires.
- L'ONCF investira 6,68 milliards de dirhams environ pour la période 2000-2004 en infrastructures et matériel roulant.

5. Ports

- La restructuration des activités portuaires et la création de l'ODEP en 1985 ont baissé considérablement la part du budget dans le financement des investissements du secteur portuaire.
- L'Etat a procédé au transfert des activités traditionnellement de son ressort ou du secteur public vers le privé : cas de l'exploitation des ports de plaisance et de certaines activités portuaires dans les ports commerciaux.
- Les organismes publics chargés des ports vont investir 4,76 milliards de dirhams durant la période couverte par le Plan 2000- 2004. L'ODEP prévoit un montant de 2,86 milliards de dirhams, la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime 1,54 milliards de dirhams et la Direction des Ports de Mohammedia et de Casablanca 0,37 milliard de dirhams.

6. Aéroports

- Le principal établissement public opérant dans le domaine de l'infrastructure aérienne est l'ONDA.
- Toutes les activités liées à l'infrastructure et relevant des prérogatives de l'ONDA lui sont transférées
 - ✓ Sous-traitance au privé des travaux de construction et d'aménagement des aéroports.
 - ✓ Sous-traitance de quelques travaux d'entretien et maintenance technique des aéroports.
- Pour le maintien des infrastructures, leur modernisation et extension et pour la réalisation de nouveaux ouvrages, l'ONDA compte investir 1,30 milliards de dirhams pour la période du Plan 2000- 2004.

7. Eau

Barrages

- L'Etat prend en charge le coût de réalisation de ces ouvrages dont la gestion en aval pour l'irrigation est déléguée aux ORMVA. Les bénéficiaires participent à l'entretien et maintenance des équipements hydrauliques par le biais de la redevance d'eau d'irrigation.
- Pour la période 2000- 2004, une enveloppe de 6,09 milliards de dirhams est prévue par le plan pour la réalisation des barrages, les opérations d'entretien, la mobilisation et l'inventaire des ressources en eau et pour le PAGER.

Eau potable

- L'ONEP assure la plupart des investissements qui sont de l'ordre de 1,78 milliards de dirhams par an pendant la période allant de 1990 à 1997.
- L'évolution des tarifs de l'eau potable a permis d'annuler la participation du budget général au financement des investissements depuis 1995.
- Le système de concession à des sociétés étrangères de l'assainissement et de la distribution de l'eau potable a été essayé dans plusieurs villes (Casablanca, Rabat, Tanger).
- Durant la période couverte par le plan quinquennal, l'ONEP investira 8,18 milliards de dirhams, les Régies de Distribution 4,15 milliards de dirhams et Lydec 0,60 milliard de dirhams pour la production et la distribution de l'eau potable dans le milieu urbain.
- Le PAGER vise à porter le taux d'accès de la population rurale à l'eau de 38 à 62% entre 2000 et 2004 et à généraliser par la suite la desserte groupée du monde rural sur un délai de 8-10 ans.

- Ce projet a un coût global de 3,65 milliards de dirhams. L'Etat concourt à cet investissement à hauteur de 34%, les Collectivités Locales à 15%, les bénéficiaires à 5%, la taxe de solidarité à 10% et le reste étant mobilisé à travers des emprunts et des dons.

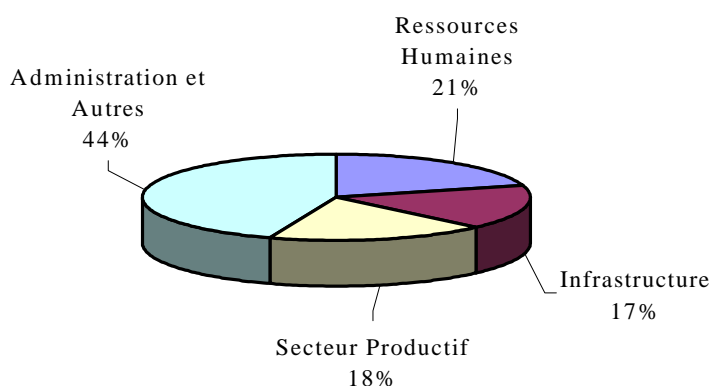
Mesures générales pour le financement des infrastructures économiques

- Pour accélérer le financement des infrastructures, la commission des infrastructures économiques du Plan préconise le développement du cofinancement pour les projets à caractère local. L'expérience du partenariat avec les Collectivités Locales et avec les associations des usagers a été conduite dans plusieurs régions.
- La rationalisation des financements et le ciblage des projets sont aussi cités pour améliorer l'efficacité des investissements.

***L'analyse sectorielle du budget du Plan de
Développement Economique et Social 2000-2004***

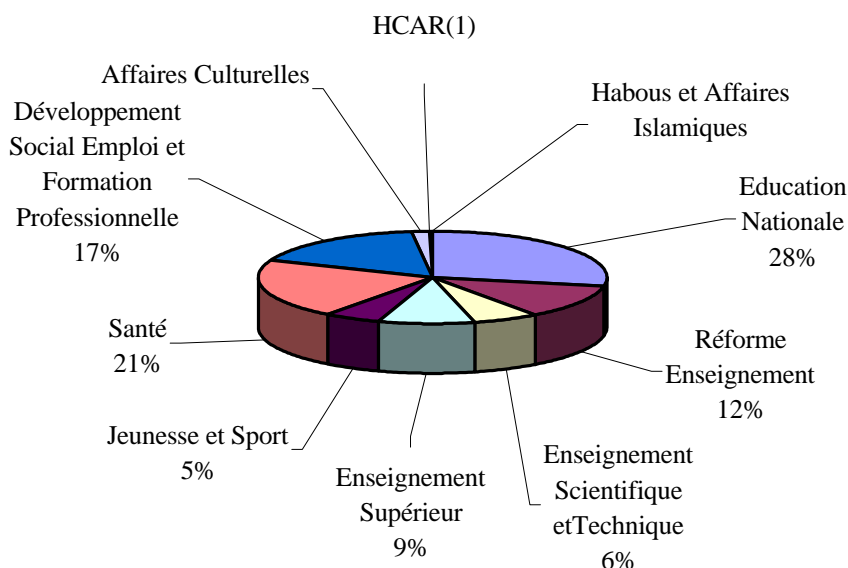
L'enveloppe totale du Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 s'élève à 114 milliards de dirhams. L'examen de sa répartition fait apparaître les observations suivantes :

L'Etat a favorisé le secteur social par rapport aux autres secteurs. Ainsi, l'enveloppe budgétaire d'investissement destinée aux ressources humaines (hors charges communes) représente 21% du budget général d'investissement des cinq prochaines années. 1% de ce budget est réservé à la lutte contre la pauvreté.



1. Secteur social

Le graphique ci-après montre que le secteur de l'enseignement absorbe 55% de ce budget à vocation sociale dont 12% sont destinés à la réforme de l'enseignement ; le but étant de généraliser l'enseignement et de préserver sa gratuité.



La santé et le développement social et l'emploi occupent respectivement 21% et 17% de l'enveloppe d'investissement allouée au social.

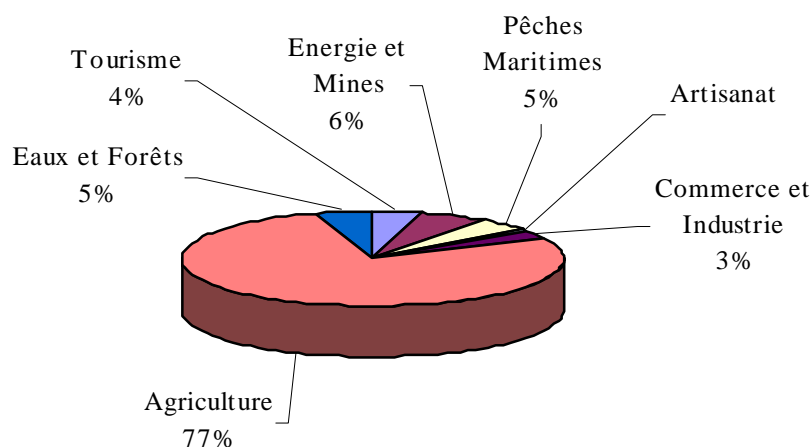
(1) Haut Commissariat aux anciens Résistants

2. Secteur productif

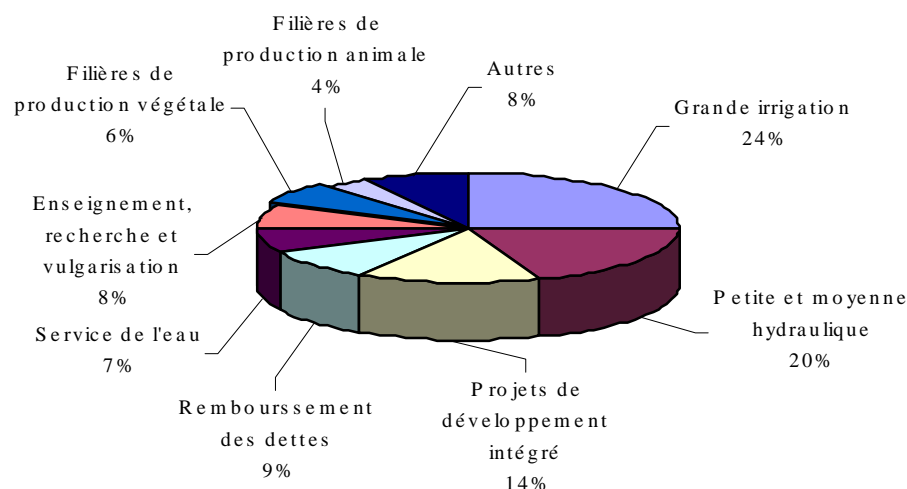
2.1. Budget de l'Etat

D'après le graphique ci-dessous, l'importance est accordée à l'agriculture qui occupe 77% du budget d'investissement du secteur productif. Il est à signaler que le budget du Ministère de l'Agriculture (hors administration des eaux et forêts) comprend aussi les dons octroyés par l'Union Européenne.

Ainsi, certains secteurs porteurs comme le tourisme, les pêches maritimes, les mines et l'artisanat ont des parts relativement peu élevées au niveau de l'enveloppe d'investissement allouée au système productif.

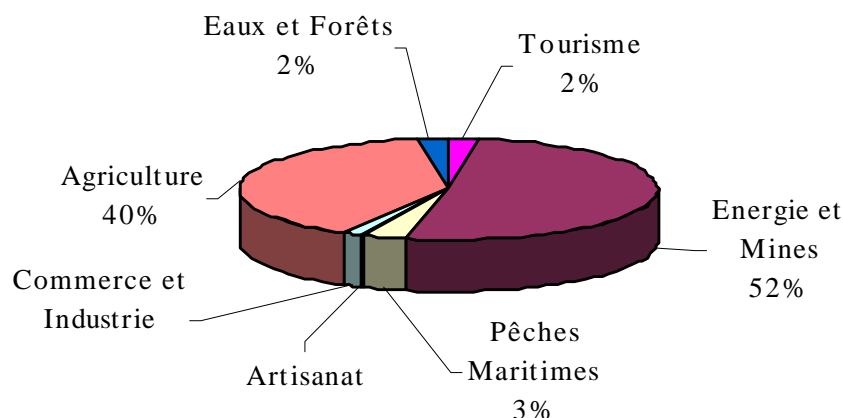


Pour la période du Plan, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes va consacrer une grande partie de son budget au renforcement de la grande irrigation (24%) et de la petite et moyenne hydraulique (20%).



2.2. Budget public consolidé

En intégrant les investissements des entreprises publiques du secteur productif, la configuration de la répartition du budget précédente change considérablement. Ainsi, le Ministère de l'Énergie et Mines occupe plus de la moitié du budget public consolidé. Ceci s'explique par le montant important des investissements des entreprises publiques notamment l'ONE.

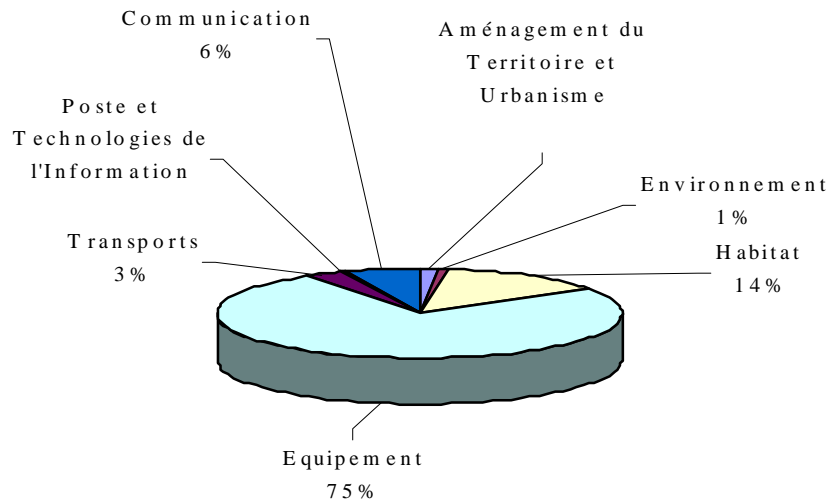


Ainsi que précisé auparavant, l'un des secteurs considérés comme prioritaires, le tourisme ne représente que 2% de l'investissement public (État et entreprises publiques).

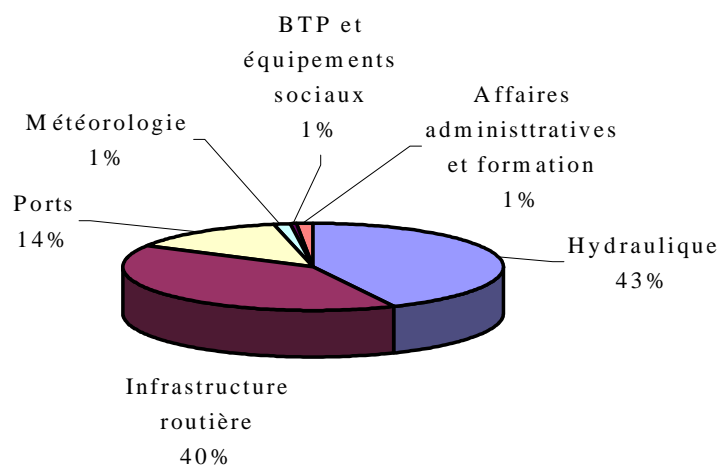
3. Secteur de l'infrastructure

3.1. Budget de l'Etat

Près de 75% du budget de l'infrastructure est affecté au Ministère de l'Equipe ment. L'habitat occupe la deuxième place avec 14%.



Il est à noter que le Ministère de l'Equipe ment consacrera presque 40% de son budget d'investissement à l'infrastructure routière afin de l'améliorer et de l'élargir et 43% à l'hydraulique.

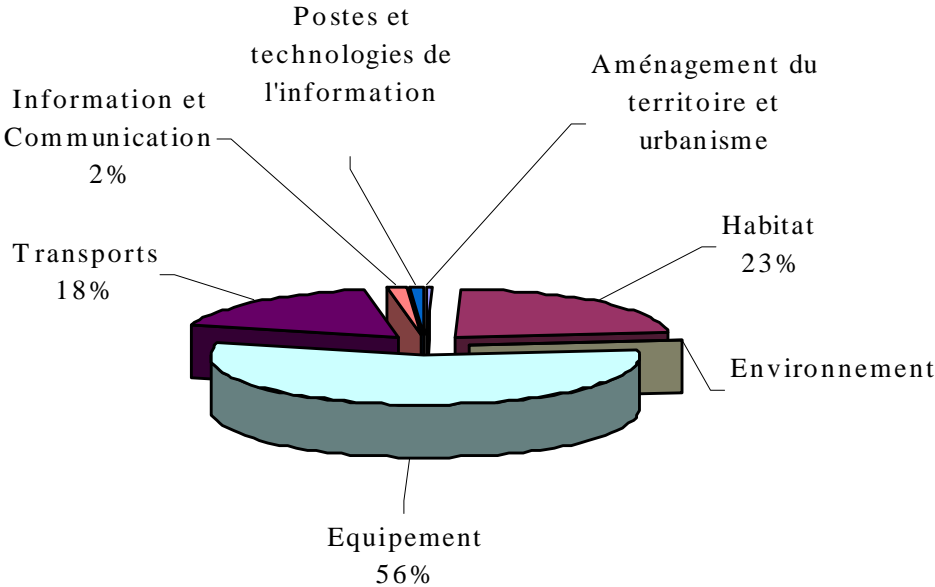


La consolidation des investissements de l'Etat dans l'hydraulique (en tant qu'infrastructure et secteur productif) porte la part de celle-ci à presque 12% dans le budget général (partie investissement).

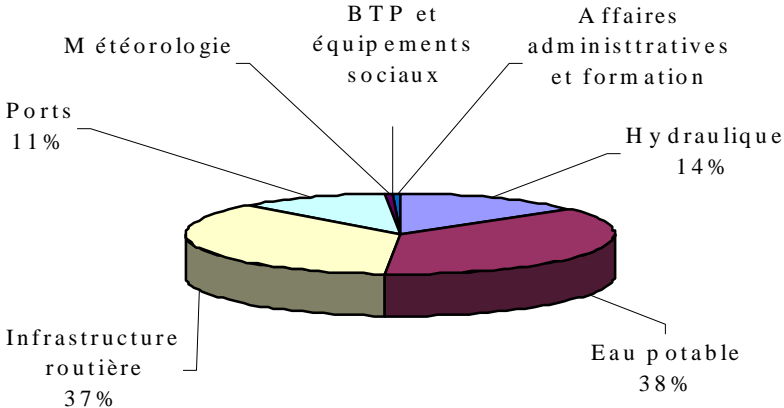
3.2. Budget public consolidé

En comptant les investissements des différents organismes publics (administrations et établissements publics) du secteur de l'infrastructure, la part du Ministère de l'Equipement passe à 56%. Tandis que la part du budget des Transports s'élève à 18% (voir graphique suivant).

Il est à signaler que les investissements à réaliser par Itissalat Al Maghreb ne sont pas pris en considération car sa privatisation est prévue pour fin 2000.



La répartition du budget public consolidé de l'équipement montre que l'eau potable et l'infrastructure routière revêtent une grande importance. Elles représentent respectivement 38% et 37% de l'effort d'investissement public en matière d'équipement.

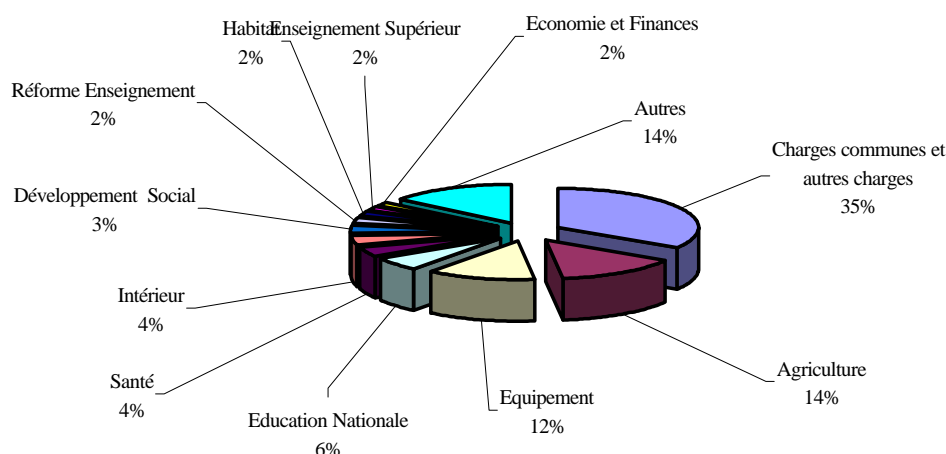


4. Comparaison entre les budgets de la période (janvier 1996-juin 2000) et celui du Plan (juillet 2000-décembre 2004)

La comparaison préliminaire des investissements prévus durant le Plan (juillet 2000 – décembre 2004) avec les crédits alloués par les Lois de Finances durant la période (janvier 1996-juin 2000) fait apparaître les observations suivantes :

- pour la période du Plan 2000-2004, certains ministères ont pris plus de poids par rapport à la période précédente. Il s'agit essentiellement du Ministère du Développement Social et de l'Emploi, de l'Habitat et du Ministère de la Prévision Economique et du Plan.
- la part des charges communes a considérablement augmenté. Elle passe de 10% du budget d'investissement pendant la période (1996-juin 2000) à 33% durant la période du Plan.

Répartition du budget du Plan 2000-2004



Répartition des crédits alloués par les Lois de Finances (juin 1996-2000)

